

# CHOSES

05  
06  
/  
07



# LIÈS



REVUE  
DE PRESSE

Mai/Juin 2007

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

*Nous voyons bien que nous sommes à contresens, en livrant un numéro assez lourd juste au moment où vous partez en vacances, où vous allez partir, juste quand vous hésitez entre romans policiers et magazines, quand vous surfez de villages de vacances en camping avec piscine.*

*Et pourtant. Un gouvernement, des périmètres de ministères modifiés, avec un remaniement en prime. Projets de loi et avant-projets. Comment faire ? Alors bien sûr présentation des attributions ministérielles et des projets intéressants le secteur. A lire, et à conserver à portée de main. Permettrait de rafraîchir sa mémoire à la rentrée.*

La loi sur la prévention de la délinquance : des décrets, une circulaire et des réactions, dont nous extrayons une observation ; « prévention de la délinquance » ne fait l'objet d'aucune définition, dans aucun des textes qui l'organisent. De manière générale ce que nous appelons le « volet réglementaire » s'impose dans de nombreuses rubriques : des lois se sont succédées et cela devrait continuer. Il nous paraît important d'annoncer les décrets au fur et à mesure de leur publication. C'est finalement la seule façon de savoir si se concrétise ou pas, et comment, ce que l'on craint ou ce que l'on espère.

Le chômage : les chiffres continuent de baisser et la polémique de monter. Une mission vient d'être mandatée pour état des lieux et propositions. Il est donc possible que les méthodes d'évaluation soient revues. Plus intéressant à suivre qu'on ne le croirait au premier abord.

Sur le fond il y a un double mouvement dans ce numéro : informations et questionnements y sont étroitement mêlés. Par exemple autour du projet de loi renforçant la lutte contre la récidive. Restez-y un peu et lisez surtout le très bel entretien sur les évolutions de la justice des mineurs (en Travail Social). Cette mise en perspective, à la fois historique et sociologique, donne des éléments de compréhension des causes, et parvient à extirper cette question des itinéraires « piégés » où elle est souvent remise. Où l'on parle du libéralisme, mais d'une façon compréhensible, concrète, franchement c'est bien, et complété en bibliographie.

On ne définit pas la « cohésion sociale », même si on parle de son délitement, font remarquer les chercheurs qui vont tenter d'en élaborer des indicateurs. Prometteur.

Les expérimentations du RSA sont en bonne voie, les Missions locales republient le rapport Schwartz, les réflexions s'accroissent autour de transversalité et approches globales.

L'opposabilité du droit au logement contrevient-elle au contrat social qui nous régit et change-t-elle la donne du travail social ? Un peu provocateur, mais à lire ; de même un point de vue sur la protection de l'enfance vient enrichir sur le fond les informations données sur les articulations nouvelles induites par la réforme.

Et c'est ainsi que ce numéro prépare une rentrée qui s'annonce chargée.

Alors de bonnes vacances à tous, pour faire provision d'une forme de légèreté pour quand nous aurons besoin d'y puiser. Nous nous retrouvons début septembre, comme chaque été. Bonne lecture et à bientôt.

*Bonne lecture et à bientôt.*



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

\*Contact : [genevieve.casanova@addap13.org](mailto:genevieve.casanova@addap13.org)

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : [addap13@addap13.org](mailto:addap13@addap13.org)

**SOCIÉTÉ**

Les gouvernements Fillon I & II .....	p 04
Projets de loi en cours .....	p 05
Projet de loi contre la récidive et réactions .....	p 05
Projet de loi sur l'emploi et la fiscalité .....	p 06
« Est-il possible de mesurer la cohésion sociale ? » .....	p 07
Avis de la CNIL sur les statistiques « ethno-raciales » .....	p 07
Le Conseil de l'Europe s'inquiète de la baisse de la tolérance .....	p 07
Dossiers Etrangers .....	p 08

**TRAVAIL SOCIAL**

Loi sur la prévention de la délinquance : une circulaire et des décrets .....	p 09
Points de vue et propositions du secteur .....	p 09
Justice des mineurs : « l'objectif n'est plus la réintégration, mais la neutralisation » .....	p 10
Protection de l'enfance : les guides d'application sont parus .....	p 11
Ré articulation des interventions administrative et judiciaire .....	p 11
Protection de l'enfance : « commencer par le respect » .....	p 11
RSA : « Elargir rapidement le dispositif d'expérimentation » .....	p 12
Missions locales : « Promouvoir un contrat social avec la jeunesse » .....	p 12
Droit au logement opposable : « ne jouons pas aux apprentis sorciers » .....	p 13
« Ne baissons pas les bras » .....	p 13
Dossier Professions sociales et établissements .....	p 13
Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées .....	p 14

**LÉGISLATION**

Décrets, arrêtés et ordonnances annoncés .....	p 15
L'intéressement à la reprise d'activité des bénéficiaires RMI / API .....	p 15

**EMPLOI**

Dossier du mois .....	p 15
Chômage : chiffres et éléments du mois .....	p 16
Dossier minima sociaux .....	p 17



Informations du mois ..... p 18



On revient sur l'acquisition d'une couverture complémentaire ..... p 19



« Biblio-Brève » ..... p 19  
« Biblio-Classique » ..... p 20



Le Monde ..... p 21  
AHS du 18 mai 2007 ..... p 21  
AHS du 25 mai 2007 ..... p 21  
AHS du 01 juin 2007 ..... p 21  
AHS du 08 juin 2007 ..... p 22  
AHS du 15 juin 2007 ..... p 22  
AHS du 22 juin 2007 ..... p 22





## Les gouvernements Fillon I & II

ASH – 25/05 & 01-15-22 /06 /07 – 07 158 – 11

Le Monde – 01-13 20/06/07 – 07 158 - 11



*Voilà ce qui pouvait vous concerner et que nous pouvions éclaircir en l'état de nos données. A suivre bien sûr et à garder comme aide-mémoire. Mais à lire et attentivement : des choses vous surprendront c'est sûr.*

*Ayant 2 gouvernements à traiter, nous écrivons en italique ce qui concerne le 2°, du 19 juin. merci*

### Economie, Finances, Emploi : M. Jean-Louis Borloo

#### Remplacé par Mme Lagarde le 19/06

Bercy amputé du budget de l'Etat

Garde tutelle sur législation fiscale et impôts

#### Et s'élargit à l'emploi

(retour à l'emploi, formation pro jeunes et adultes)

- ✓ Objectif du plein emploi en 2012
- ✓ Pas de coup de pouce **particulier** au SMIC en 07
- ✓ Mesures gouvernementales dès cet été pour relancer l'emploi des jeunes en banlieues

Budget, Comptes publics, Fonction publique :

M. Eric Woerth

- ✓ Loi finances 2008
- ✓ Arbitrage des équilibres des comptes sociaux
- ✓ Question des 4 franchises (voir fin art.)

Question non tranchée entre ces 2 ministères : à qui revient la législation fiscale ?

#### 1 secrétariat d'Etat à la fonction publique

M. André Santini

### Travail, Relations sociales et Solidarité :

#### M. Xavier BERTRAND

Compétent en matière professions sociales

- ✓ 3 Conférences sociales de la rentrée
- Amélioration des conditions travail, égalité salariale hommes-femmes, contrat de travail unique (remplacer CDI-CDD), salaires revenus emplois

*(Démocratie sociale, sécurisation des parcours professionnels et assurance chômage plus tard)*

- ✓ Service minimum dans les transports publics
- ✓ Vieillesse, handicap et dépendance

*Pistes : élargir champ de compétences pouvoir de la CNSA, réévaluer AAH de 25 %, rendre accessibilité opposable*

- ✓ Politique familiale

*Pistes : étendre allocs familiales aux familles 1 enfant sous condition de ressources, opposabilité mode de garde enfant moins 3 ans et alloc unique pour cette garde, union civile pour*

couples homosexuels avec mêmes droit que mariage excepté adoption, statut du beau-parent

#### 1 secrétariat d'Etat à la solidarité

Mme Valérie Létard

Santé, Jeunesse et Sports : Mme Roselyne Bachelot

La rupture entre la Santé et la Sécurité Sociale est consommée. Découpage inédit de ce ministère.

#### Politiques en faveur jeunesse et vie assoc.

- ✓ Triplement moyens de la prévention
  - ✓ Dossier service civique obligatoire (jeunes)
  - ✓ Grande concertation sur missions de l'hôpital
  - ✓ Plan Alzheimer
  - ✓ Projet de loi sur soins psy sans consentement
- 1 secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports  
M. Bernard Laporte  
(après coupe du monde octobre)

#### Logement et Ville : Mme Christine Boutin

Politiques lutte contre précarité et exclusion

- ✓ Rendre effective opposabilité droit logement
- ✓ 2° loi précisant responsabilités Etat / collectivités locales
- ✓ Construction logements sociaux
- ✓ Développement accession à la propriété
- ✓ Faciliter location : suppression obligation de caution et dépôt de garantie

1 secrétariat d'Etat à la politique de la ville

Mme Fadela Amara

#### Ministère de la Justice : Mme Rachida Dati

Dès cet été les é premiers items

- ✓ Suppression excuse minorité pour récidivistes plus 16 ans
- Risques inconstitutionnalité et pb avec CIDE
- ✓ Instauration peines pour récidivistes
- Là aussi risque d'inconstitutionnalité
- ✓ Refonte carte judiciaire
- ✓ Séparer justice mineurs victimes de celle des mineurs délinquants
- ✓ Hôpitaux prisons pour troubles mentaux

#### Immigration, Intégration, Identité nationale :

##### M. Brice Hortefeux

Nouveau : tous les services s'occupant des étrangers

- ✓ Asile et visas : affaires étrangères
- ✓ Accueil et nationalité : cohésion sociale
- ✓ Titres séjour : intérieur
- ✓ Mariage avec étrangers : chancellerie
- ✓ Co-développement : finances
- ✓ Rééquilibrer immigration régulière au profit immigration de travail avec objectifs chiffrés
- ✓ Lutter contra travail illégal des étrangers
- ✓ Durcissement regroupement familial
- ✓ Poursuite examens régularisation cas par cas
- ✓ Objectif : 25 000 reconduites frontière en 07
- ✓ Chargé de l'intégration
- ✓ Diffusion des données relatives à l'immigration et l'intégration

**A noter** : l'intitulé de ce ministère pose problème

\* **LDH et GISTI** entre autres **réaffirment** leur « **répugnance** à cet égard

\* **Assoc française anthropologues** : cette notion découle « **d'une construction sociale imaginaire qui, sous couvert d'unité tend à renforcer les divisions, les discriminations et les inégalités.** Sans « **validité scientifique** » Soutient les chercheurs démissionnaires de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

\* **Un expert de l'ONU** critique cette création devant le Conseil des droits de l'Homme : « banalisation du racisme (...) lecture ethnique et raciale des questions politiques, économiques et sociales et traitement idéologique et politique de l'immigration comme un enjeu sécuritaire et comme une menace à l'identité nationale »

#### Intérieur, Outre-Mer et Collectivités locales

**Mme Michèle Alliot-Marie**

Ministère élargi à l'Outre-Mer et

amputé des questions relatives à l'immigration

- ✓ Lutte contre violences aux personnes
- ✓ Lutte contre la délinquance des mineurs
- ✓ Application loi sur prévention délinquance

**1 secrétariat d'Etat à l'outre-mer**

**M. Christian Estrosi**

**Education nationale : M. Xavier Darcos**

- ✓ Suppression de la carte scolaire
- ✓ Etudes dirigées partout
- ✓ Relance des ZEP
- ✓ Intégration des enfants handicapés

**Enseignement Supérieur et Recherche**

**Mme Valérie Pécresse**

Pour la 1<sup>o</sup> fois séparé de l'EN

- ✓ Liberté accrue gestion universités
- ✓ Refonte du système d'orientation
- ✓ Augmentation des droits d'inscriptions et des bourses d'études
- ✓ Amélioration de la condition étudiante

**Haut Commissariat aux solidarités actives contre la**

**pauvreté : M. Martin Hirsch**

- ✓ Préparer réforme minima sociaux
- ✓ Préparer réforme des contrats aidés et mécanismes d'incitation reprise d'activité
- ✓ Programmes de lutte contre la pauvreté et exclusion, en lien avec Mme Boutin

(décret 2007-1008, 12/06, J.O. 13/06)

Directement rattaché au 1<sup>o</sup> Ministre, est membre du gouvernement et siègera au conseil des ministres quand des sujets de sa compétence y seront abordés

Revendique engagement non partisan : « j'ai trop bataillé pour convaincre qu'il fallait une réforme des minima sociaux n'opposant plus solidarité et travail pour me défilier quand il s'agit de la mettre en œuvre »

Sur expérimentations en cours inspirées de « sa » proposition de « RSA », voir en *Travail social*

**A noter** que M. Christophe Deltombe a été élu Pdt d'Emmaüs France en remplacement de M. Hirsch

**Affaires Etrangères : M. Bernard Kouchner**

**1 secrétariat d'Etat aux affaires étrangères**

**et aux droits de l'Homme**

**Mme Rama Yade**

**Pour plus d'information**, décrets d'attribution des ministères: 07-991&992- 996-997-999 à 1003

**Les associations dénoncent des « oublis »**

**UNAF** : pas de portefeuille pour la famille / **Planning** : personne pour droits des femmes / **APAJH** : « Quelle place pour le handicap ? » / **Vivre vieillir ensemble** « absence des personnes âgées »

## Projets de loi en cours

### 1. Projet de loi contre la récidive et réactions

*Le Monde* – 4 & 15-16-25 /06/07 – 07 178 - 11

*ASH* – 01-15-22 /06/07 – 07 178/168 – 11

*ASH Mag* – Mai / Juin – 178-11



*A voir le nombre d'éléments qui se sont accumulés, gageons que l'on en reparlera. D'abord la présentation du projet, suivie de beaucoup d'éléments posant les cadres du débat à venir. Très intéressants... et méritent*

*qu'on s'y arrête. Beaucoup d'angles de vue et des informations aussi.*

**Le projet de loi présenté en conseil des ministres le 13 juin 2007**

### Peines planchers pour les majeurs

Personnes déjà condamnées définitivement pour une première infraction : peines applicables **environ égales au tiers de la peine maximale prévue pour l'infraction commise.**

**Pour crime** puni de 15 /20 /30 ou perpétuité, peine ne devrait pas être inférieure à 5/ 7/ 10 et 15 ans.

**Pour délit** puni de 3 /5 /7 ou 10 ans, peine ne devrait pas être inférieure à 1 /2 /3 ou 4 ans

C'est dire que le projet s'applique aux délits les plus courants : vols simples (3 ans encourus)

Les magistrats **conserveraient possibilité de prononcer peines inférieures « en considération des circonstance infraction, personnalité de son auteur ou des garanties d'insertion ou réinsertion. »** Idem pour une 2<sup>o</sup> récidive mais à condition de « **garanties exceptionnelles d'insertion ou de réinsertion** »

**A condition** qu'il ne s'agisse pas de violences volontaires, délit commis avec circonstance aggravante de violences, d'agression ou d'atteinte sexuelles ou d'un délit puni de 10 ans de prison

### Traitement de la récidive des mineurs

**Aujourd'hui** on ne peut prononcer pour mineurs plus de 13 ans une peine de prison supérieure à la moitié de la peine encourue (20 ans si perpétuité encourue).

Projet : le mineur en état de récidive légale s'exposerait à une **peine égale à la moitié des peines planchers prévues pour les majeurs.**

Pour mineurs 16/ 18 ans, le tribunal, sur **décision spécialement motivée**, pourrait prononcer les **mêmes peines** que pour les majeurs récidivistes lorsque : circonstances, personnalité, crime d'atteinte volontaire à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique, délit de violences volontaires, d'agressions ou d'atteinte sexuelles, circonstance aggravante de violence.

Il pourrait en être de même pour une deuxième récidive, sauf décision contraire du tribunal

Excuse de minorité disparaît au 3<sup>o</sup> acte délinquant : passibles des mêmes sanctions que les adultes.

**A noter** : le juge d'application des peines pourra constater lui-même qu'il y a eu récidive même si cela n'a pas été relevé par la juridiction de jugement : pourraient être alors revues les conditionnelles et autres aménagements...

**Conseil d'Etat** : émet une réserve d'interprétation. **L'ordonnance 45 doit être appliquée dans tous les cas en priorité**, emprisonnement doit rester une exception et laisser place aux mesures éducatives

**Le texte devrait être soumis au Sénat le 5 juillet en 1<sup>o</sup> lecture**

### Eléments de Réflexion et Réactions

**La récidive représente 6,5 % des condamnations pénales**  
Mme Dati le 13/06 : « **le nb de condamnations en récidive a augmenté de 68,5 % en 5 ans** »

En 2000 : tribunaux jugent 20 000 personnes en relevant leur récidive et en 2005 : 33 700 condamnations en récidive. Augmentation plus forte pour crimes et délits violences : + 145 %

**Cela ne veut pas dire que « la récidive a explosé »**

**Rapportées au nb total de condamnations** en 2000 les récidives représentent 4,5 % et en 2005 6,5 %

**Mais la justice accorde une importance plus grande à la récidive** : la chancellerie a demandé aux procureurs de regarder systématiquement si les délinquants étaient en état de récidive et les juges ont bien entendu les débats sur ce sujet, aboutissant à la 1<sup>o</sup> loi de 2005

**Devenir des détenus condamnés en matière criminelle après leur libération**

Etude **casier judiciaires 2002** de condamnés pour crimes

(homicides, agressions sexuelle et vols de nature criminelle) libérés entre 01/05/96 et 30/04/97 : donc enseignement avec recul de 5 ans

60 % : aucune nouvelle condamnation

80 % aucune nouvelle peine privative liberté

99 % : aucune nouvelle peine réclusion

Selon situations, taux de nouvelles condamnations varie entre 10 et 80 % et taux de retour en prison de 5 à 50 %.

« **Plaide pour une véritable individualisation** », au procès, pendant exécution et pour aménagements

Sévérité pas automatiquement gage de réussite

Comptent passé judiciaire mais aussi l'existence d'une profession à l'entrée, et l'âge à la sortie.

**Passé judiciaire + sans profession + moins 40 ans : recondamnations 53 %**

**Pas de passé + profession + 40 et plus : 0 % !!!!**

**Manque de « relation évidente »** entre quantum de la peine et taux de recondamnation

**Taux de recondamnation plus faible** pour libérés conditionnels que pour « sortants » en fin de peine

**Ce taux augmente avec la part de la peine** exécutée effectivement en détention - M. Tournier – Université Paris-1

**La Commission de suivi de la récidive doute de la pertinence des peines planchers**

Créée par ministère justice, en 2005 (magistrats, sociologues, psychiatres et juristes) pour avoir « la meilleure expertise qui soit » sur la récidive

Cette loi « aura come conséquences l'augmentation de la population carcérale » ; « les peines minimales ont existé et ont été abandonnées sous la pression de la pratique »

A analysé le développement de ces peines aux USA et Canada : « pas de travaux qui aient démontré l'effet attendu de diminution de la récidive. **Plusieurs études enregistrent même une augmentation, en particulier celle des mineurs ayant commis des faits de violence grave** »

C/ « garanties exceptionnelles d'insertion » à invoquer en cas de 2° récidive : « très difficile à établir, ce qui restreindra considérablement la liberté d'appréciation du juge »

**Des critiques et beaucoup d'interrogations**

**Assoc française magistrats jeunesse et famille (AFMJF)** : regrette l'absence d'un débat « à la mesure de l'enjeu » et que le droit applicable aux majeurs soit une fois de plus transposé aux mineurs (contraire engagements internationaux- **CIDE**)

« Il n'est pas rare d'assister à une escalade des passages à l'acte pendant une période de crise, à laquelle succédera un apaisement »

**OIP** : rappelle travaux chercheurs sur peines alternatives, bons résultats, « à moindre coût ». Craint aggravation de conditions de détention déjà dégradées.

**Dossier dans ASH Magazine Mai Juin**

**Syndicat PJJ / Magistrat / Pdte AFMJF**

C/ question de l'abaissement de la majorité pénale : « doit » être identique à la majorité civile (**CIDE**)

Et **Conseil constitutionnel** en 2002 a reconnu que l'application d'un droit spécifique aux mineurs était un principe général du droit français

**PJJ** : les adultes ont du mal à s'approprier les peines, les ados encore plus « **si les jeunes ne perçoivent dans la sanction pénale qu'une vengeance sociale, cela ne sert à rien** »

Ce ne sont pas tant les jeunes que le contexte social qui a changé depuis 1945 et pas tant la quantité d'actes délinquants que leurs formes nouvelles qui doivent faire réfléchir.

« **Nous basculons dans le traitement par la justice d'un phénomène social** »

« **Depuis 2002, la répression va crescendo : on ne constate pas pour autant de baisse significative** »

**Magistrat** : si on traite les mineurs comme des majeurs « **la peine cesse d'être éducative et l'on entre dans une philosophie de la dissuasion** ». La criminologie enseigne que la prison engendre la récidive (très forte chez les mineurs incarcérés)

**La délinquance des mineurs appelle des réponses**

**diversifiées, et aussi un traitement en amont.**

**AFMJF** : « les mineurs ont une responsabilité vis-à-vis de leurs actes » mais « **la procédure spécialisée repose sur le rapport de responsabilité et d'éducation qu'entretient la société à l'égard de ses enfants** »

L'ordonnance 45 propose une palette de réponses très larges, l'excuse de minorité peut déjà être supprimée : loi inutile

**La loi sur les peines planchers va remplir les prisons**

**USM** (majoritaire) : « si formellement on laisse une marge d'appréciation au juge (...) dans les faits, on la lui enlève »

**SM** (gauche) : « même si la possibilité de prononcer des peines alternatives n'est pas remise en question, l'effet conjugué de ce texte avec la loi 2005 limitant les possibilités de suris aura pour effet de faire déborder les prisons »

**Conseil des barreaux** : « ce qui est préoccupant, c'est que les circonstances de faits et de personnalité disparaissent avec la 2° récidive »

**Un procureur** : « **d'ici quelques années [cette loi] fera passer le nb de mineurs détenus de quelque 700 actuellement à 3 000 ou 4 000** »

**Un juge d'application SM** c/ possibilité de « rattrapage » par les JAP : « **remet en question l'autorité de la chose jugée e va à l'encontre des lois précédentes** qui ont demandé aux juges d'aménager les peines pour limiter la récidive »

**A la 2° récidive, c'est le maintien en liberté et non l'incarcération qui doit être motivé par le juge** : « **on inverse la logique judiciaire** » (**SM**)

En complément

**Une étude pointe le faible recours au suivi socio-judiciaire**

Mesure créée par loi juin 98 : prévention et répression des infractions sexuelles

Prononcée en complément ou remplacement peine de prison : obligation à des mesures surveillance

265 mesures prononcées en 2000 et 1000 en 2004, mais stable en 2005 : soit 10,5 % des cas où la mesure est possible.

**Reste « marginal »**

Plus utilisée en matière criminelle (32 %) que délictuelle (7 %) et moins à partir de 60 ans. Durée moyenne de 5,8 ans (pratiquement jamais moins 2)

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**A noter** : Mme Dati annonce en 2° partie des dispositions imposant « suivi médical et judiciaire » pour les condamnés pour infractions graves et notamment sexuelles. **Syndicats** reviennent sur l'absence de moyens...

Annonce aussi projet de créer d'hôpitaux –prisons pour détenus atteints de troubles psychiatriques. **L'Assoc secteurs psy en milieu pénitentiaire** opposée à ces « structures de relégation ».

## 2. Projet de loi sur l'emploi et la fiscalité

ASH – 22/06/07 – 07 178/168 – 11



*Nous ne traitons que les dispositions qui peuvent vous intéresser en tant que « professionnels ». A noter en Travail Social, un art. très intéressant sur les expérimentations RSA en cours. A suivre ;*

**Elargissement expérimentations sur le RSA**

« Assurer l'augmentation des ressources d'une personne bénéficiaire d'un minimum social qui prend ou reprend un travail, exerce ou accroît son activité afin d'atteindre un revenu garanti qui tient compte des revenus d'activité professionnelle et des charges de famille »

**RMI** : élargir marge manœuvre des CG, en ouvrant l'intéressement aux **RMA / CA** et rénovant système (possibilité allocation unique avec primes emploi...)

Prise en charge d'une partie par l'Etat est prévue  
**API** : l'Etat peut expérimenter RSA pour cette catégorie de bénéficiaires (mais ni ASS ni AAH)

Expérimentations durent toujours 3 ans

#### **Aide pour les étudiants qui travaillent**

Salaires moins 25 ans pour activités en vue financer études exonérés d'impôt dans la limite de 3 fois SMIC mensuel (imposition revenus 2007)

#### **Crédit d'impôt pour doper accès propriété**

Crédit d'impôt = 20 % intérêts d'emprunt pour les 5 premières années remboursement (plafond 3 750 € d'intérêts pour personne seule et 7 500 € pour couple), majorée de 500 € par personne à charge.

Réactions sur ce point

Principe non remis en cause, MAIS **Fédération HLM, CNL, CLCV** auraient souhaité une mesure plus ciblée et insistent sur nécessité de développer l'offre de logements sociaux et très sociaux

« Ministère de la crise du logement » : « mirage »

Le fait que la déduction des intérêts d'emprunt soit un crédit d'impôt (et non une déduction) est plutôt appréciée, puisque n'écarte pas « les familles modestes » (UNAE) Mais regret : la mesure ne dure que 5 ans. Or ces familles sont contraintes de s'endetter « sur de très longues périodes »

### **3. Revue générale des politiques publiques**

Annoncée par le premier ministre le 20 juin.

Premiers résultats pour fin mars 2008

4 chantiers ouverts, dont la refonte de la carte judiciaire.

### **« Est-il possible de mesurer la cohésion sociale ? »**

ASH – 22/06/07 – 07 182 – 11



*A suivre bien sûr mais ça nous plaît : toute approche transversale est porteuse d'éclairages voire d'éclaircissements. Voilà.*

Le Centre d'analyse stratégique(ex-Plan) s'est autosaisi de cette question

#### **Entretien avec M. Damon (Dpt questions sociales)**

Beaucoup d'acteurs s'alarment de l'affaiblissement de la cohésion sociale mais cette notion n'a jamais été définie. Alors ?

Mesurer la pauvreté ne suffit pas : ségrégations scolaire et résidentielle, réseau relationnel, participation électorale et associative....

Comment cela se pose-t-il dans les autres pays ?

Les pays anglo-saxons parlent de « capital social » : Australie, Amérique du Nord sont en avance ; des travaux sont faits aussi en Europe ou à l'OCDE.

Il faut un état des lieux des données existantes et manquantes : par ex. la participation associative est connue mais ne permet pas d'apprécier la hauteur de l'engagement. Et **les données sont actuellement dispersées** entre ministères et instituts.

Parfois difficile à interpréter : baisse des conflits dans les entreprises par ex est-elle toujours bon signe ? Et qui va en juger ? Il faut un débat.

Tout cela peut-il être agrégé dans un indicateur ?

Plutôt un tableau de bord : avec une dizaine de critères regroupés en 4 ou 5 rubriques.

On pourra toujours le critiquer mais c'est faisable.

Permettrait d'asseoir le débat public et de sortir des évaluations internationales qui ne correspondent pas toujours à notre réalité

### **La CNIL confirme son opposition à la création d'un fichier national « ethno-racial »**

ASH – 25/05/07 – 07 161 – 11

Le Monde – 17/05/07 – 07 161 - 11

*Voilà un dernier état qui a des chances de le rester comme tel pour un moment. A lire attentivement pour comprendre les avancées concédées.*

**Ouvrir plus largement au monde de la recherche** bases données stat publiques et fichiers de gestion (protection données + anonymat personnes)

**Questions c/ nationalité et lieu naissance des parents** : peuvent intégrées dans recensement

Ce type de questions **peut être envisagé** pour enquêtes anonymes (entreprises ou administrations) « dans le cadre programme national de lutte contre discriminations » avec validation de la HALDE

Etudes sur le « **ressenti** » des discriminations, « **incluant recueil de données sur l'apparence physique des personnes** » pourraient être faites dans le cadre de la statistique publique. Requier volontariat, anonymat + validation par le CNIS (Conseil national Information statistique)

Tout organisme souhaitant mesurer la diversité devrait recourir à expertise extérieure indépendante

Suggère réforme la loi informatique et libertés (78) : « prévoir régime d'autorisation identique à celui qui [des] fichiers de recherche médicale »

**Mais l'intégration dans les fichiers de gestion des administrations de données sur l'ascendance des personnes n'est pas envisageable** : « risque d'une utilisation détournée »

**Refuse « référentiel national ethno-racial »**

« Mesure de la diversité et protection des données personnelles » - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

### **Immigration : Le Conseil de l'Europe s'inquiète de la baisse de la tolérance dans les pays européens**

Le Monde – 28/05/07 – 07 166 - 11



*Rien à ajouter : on lit, et on reste attentifs.*

Sondage Novatris / Harris 25/05 : les Français, comme les autres Européens, sont favorables à des quotas d'immigration et **estiment que les aides sociales ne devraient être attribués qu'après acquisition de la nationalité (62 %)**

Mais ils restent plus ouverts que les autres Européens : ne sont « que » 32 % à penser qu'il y a trop d'immigrés et 34 % à être favorables à l'expulsion des clandestins quelle que soit leur situation (ailleurs, opinions majoritaires)

Conseil Europe : rapport annuel de sa **Commission contre le racisme et l'intolérance** (ECRI)

« L'Europe est construite sur certaines valeurs, comme la tolérance (...). Mais soudain il semble que **la chose la plus importante soit la sécurité** et que tout le reste doit être sacrifiée à cette idée »

Sa Pdte est « **vivement préoccupée** » par ce climat, « alimenté par certains médias mais aussi **par l'utilisation d'arguments racistes et xénophobes dans le discours politiques** »

Réfugiés et demandeurs d'asile les plus touchés

**« Il ne suffit pas de déclarer la discrimination illégale. Il faut aussi lutter contre elle dans la pratique »**

## Dossiers Etrangers

ASH – 11-18-25/05 & 01-08-15-22/06 /07 – 07 154

Le Monde – 13 & 22 / 06/07 – 07 154 - 11



*Perspectives, des déclarations aux avant-projets : c'est à lire bien sûr. Et puis le temps d'un rapport de la Cimade qui vient compléter l'ensemble et nous passons à l'Europe avec des initiatives à connaître.*

*Le panorama le plus large possible, et un volet réglementaire sur lequel on ne peut faire l'impasse vu le nb de changements mis à l'œuvre.*

*Des choses dont on a parlé jusqu'à celles dont on parlera en quelque sorte.... Et ce sont souvent les mêmes. C'est apparemment le sort de ce dossier...*

### M. Hortefeux aux responsables de sécurité

Rappelle que l'objectif de 25 000 éloignements « doit être tenu », demande la mise en cause de 125 000 (infraction entrée et séjour des étrangers)

Veut renforcer lutte contre travail illégal des étrangers « fixation objectifs mensuels précis » et souhaite porter à 2 500 le nb d'aides au retour volontaire (soit augmentation de 25 %)

#### Réactions associatives

**La Cimade** : demande une politique envers les illégaux qui respecte la dignité humaine et dénonce « **les effets dévastateurs des objectifs chiffrés de reconduites à la frontière** »

#### Avant-projet de loi

relatif à l'immigration, l'intégration et l'asile

Déjà transmis au Conseil d'Etat, ce qui surprend les associations. Ce que l'on en sait :

#### Regroupement familial

Tout candidat doit « bénéficier » dans son pays d'une évaluation de sa connaissance du français et des « valeurs de la République » ; si nécessaire formation de 2 mois déclenchant une attestation.

**Ressources** calculées en fonction du nb de personnes dans le foyer : plancher de 1 à 1,2 SMIC

**Contrat d'accueil** étendu à la cellule familiale et incluant formation sur « droits et devoirs des parents en France »

**LDH/GISTI** entre autres : **dénoncent** « restrictions conditions du regroupement familial »

**FDTA** : au mieux réduira très peu et au pire encouragera l'immigration illégale

#### Droit d'asile

OFPPA (et donc Commission des recours) placé auprès du nouveau ministère Immigration...

**CFDA, Forum Réfugiés, FDTA** s'inquiètent et craignent une réforme de Commission des recours

M. Hortefeux souhaite réduire à nouveau les délais d'instruction des dossiers OFPPA + CRR, déjà passés de 24 à 12 mois : 87 % des rejets OFPPA font l'objet d'un recours

#### Recours à caractère suspensif

Instauré contre les décisions de refus d'entrée au titre de l'asile à la frontière et seulement ce cas-là.

**Amnesty International, comme Forum réfugiés et FDTA** : s'inquiètent de « la confusion qui pourrait être à nouveau faite entre les questions de contrôle des flux migratoires et de droit d'asile »

#### Un rapport de la Cimade sur l'asile

Plus exactement **sur le traitement des demandeurs par les préfectures**, passages obligés

« Exigences bureaucratiques superflues, spécificités locales qui rendent les règles illisibles » : exemples

Demande de documents non obligatoires, d'hébergement réel au lieu de domiciliation ; la régionalisation (1 préfecture désignée pour la région et on plus celle du département) allonge les délais

Et c'est pire pour les procédures dérogatoires ou « prioritaires » (plus de 30 % de l'ensemble).

[www.cimade.org](http://www.cimade.org)

---

Plusieurs initiatives EUROPEENNES

#### \* En faveur de l'intégration des migrants

**Les 27 ministres UE** des politiques d'intégration en ont rappelé l'importance et affirmé le souci de renforcer leur coopération : dialogue interculturel notamment et en particulier avec l'islam

Un **groupe des points de contacts nationaux** sur l'intégration institué pour analyser les différentes approches et les phénomènes de ségrégation

**Commission européenne** a présenté la 2<sup>e</sup> édition du manuel sur l'intégration : bonnes pratiques et enseignements à travers exemples concrets

**12 projets innovants** ont été sélectionnés (programme INTI). Collectivités ou organismes français impliqués dans 5 d'entre eux.

#### \* En matière d'immigration légale

La Commission préconise des « **partenariats de mobilité** » (gérer les flux)

« **Migration circulaire** » : pour éviter fuites de cerveau des pays tiers ; permis de séjour limité pour travailler, étudier... dans l'UE + aide au retour.

Possibilité de **conserver résidence principale** dans l'UE et retourner dans pays d'origine pour projet (entreprise, volontariat...)

#### \* En matière de statistiques

Le Conseil de l'Union a adopté règles communes sur la collecte : c/ flux migratoires, effectifs population étrangère, acquisition nationales, demandes et décisions en matière d'asiles, mesures prévention immigration clandestine, reconduites....

#### \* En vue d'harmoniser les régimes d'asile

**Objectif** : un régime commun d'ici à 2010

181 770 demandes d'asile dans l'UE en 12006

**Propose** : extension statut résident longue durée aux réfugiés et bénéficiaires protection subsidiaire

**Livre vert** : envisage renforcement des mesures protection juridique pour procédures à la frontière

Doter administrations nationales d'outils de stat adaptés pour gérer les flux

Revoir les notions de pays sûrs

---

#### Volet réglementaire

#### Allocation temporaire d'attente mode d'emploi

A pris le relais de l'allocation d'insertion ; concerne la quasi-totalité anciens bénéficiaires AI ; montant équivalent, conditions ressources plus restrictives.

Directives Unedic 06-25 et 07-13 / [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

Circ. DPM/AC13/2006//495 du 22/12/06, *dispo sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)*

Circ. DGEFP 2007-13 (07) à paraître au B.O.

#### Règles relatives aux autorisations de travail des étrangers modifiées à partir du 01/07/07

*Décret n° 07-801 du 11/05/07, J.O. du 12/05/07*

Travailler suppose d'être titulaire d'un certificat médical et d'une autorisation (titre de séjour)

Tous les titres n'ouvrant pas les mêmes droits (saisonniers, étudiants...)

C'est le préfet qui accorde ou non l'autorisation : situation emploi, adéquation entre qualification... et emploi demandé, conditions emploi et rémunération

#### Nouvelles modalités d'admission et de sortie des CADA :

Circ. n° DPM/AC13/2007/184 du 03/05/07

Peuvent être admis les demandeurs dont la demande est en cours d'instruction

Offre de prise en charge faite par le préfet, puis désignation

d'un centre correspondant aux besoins

Revient sur modalités de sortie après notification de la décision définitive (possibilités maintien...)

Eléments bibliographiques

« **Migrations, réalités d'Europe** » Cahiers du social

Le codéveloppement mérite d'être approfondie mais n'est pas une panacée. Comment réguler les flux ?

Repères sur les politiques européennes

FDTA - n° 13 – 01 53 04 39 99

**C/Logement – Pro Asile n°15 - FDTA**

Dossier consacré aux difficultés d'accès au logement : mobiliser le parc privé, les partenariats sont-ils suffisants, la « loi DALO » change-t-elle les perspectives ?- 01 53 04 39 99 – 8 €



## Loi sur la prévention de la délinquance : une circulaire et des décrets et

ASH – 18/05/07 – 07 148/149 - 12



*Nous les traitons plus ou moins succinctement selon qu'ils vous concernent et selon leur degré de technicité. Mais vous recommandons de vous arrêter sur la circulaire qui ouvre le dossier : bien sûr c'est informatif. Mais au-delà nous avouons être un peu perplexes quant à nous. Alors vous lisez et vous voyez si cela vous paraît clair...*

### Principes d'utilisation du fonds interministériel de prévention délinquance

Circ. NOR/INT/K/07/00057/C du 04/05/07

**23,6 millions** délégués par l'Etat (FIV) à l'Acsé : répartis selon critères politique de la ville

**50 millions** prélevés sur amendes de police : 5 % pour « actions spécifiques » et 47,5 % répartis entre départements selon des critères démographiques et les parts de faits constatés, de délinquance de voie publique et de nb de mineurs dans les mis en cause

**Bénéficiaires principaux:** collectivités territoriales + organismes privés et publics

Emploi des crédits

Favoriser les développement et renouvellement des politiques locales : « **recherche effet direct sur les réalités locales de la délinquance** »

Privilégier actions vers **personnes et familles** au comportement préjudiciable pour « autrui et eux-mêmes » ; « la mise en œuvre des techniques de prévention des malveillances, **notamment la vidéosurveillance, dans les**

**secteurs les plus exposés aux risques est à favoriser »**

**Eviter « mesures de caractère trop général »**

**Faciliter application loi** prévention délinquance notamment : mesures d'accompagnement parental, de lutte contre absentéisme scolaire, et mesures préconisées par groupes de travail CLSPD

**Promouvoir politiques locales** compatibles avec priorités Etat : actions financées doivent respecter le plan départemental prévention délinquance

**Ne pas conforter une « conception locale de la prévention de la délinquance trop étroite ou exclusive, fondée par exemple sur la vidéosurveillance et négligeant l'intervention à caractère éducatif ou social »**

Développer l'action partenariale

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### Régime de détention des mineurs

Décrets 07-748 & 479 du 09/05/07, JO 10/05/07

Textes en application de la loi d'orientation justice de 2002 et de la loi prévention délinquance de 2007

Séjour

Dans l'intérêt du mineur, possibilité d'incarcération dans un autre lieu que le premier. **Doit être seul en cellule la nuit sauf à titre exceptionnel « pour motif médical ou en raison de sa personnalité »**

**Permission de sortir** après exécution du tiers de la peine, ou de la moitié si en état de récidive.

**Santé :** si acte nécessaire, possible même sans consentement du mineur, respect confidentialité et possibilité se faire accompagner par majeur

Maintien quartier pour mineurs possible si **18 ans** en cours de détention (pendant 6 mois, dérogoire)

Réinsertion

Intervention éducative continue de la PJJ et bilan pédagogique pour chaque entrant

A titre exceptionnel on peut proposer travail à partir de 16 ans (ne se substitue pas à la formation)

Sécurité du mineur

Peut demander **mesure protection individuelle** si « difficultés graves vis-à-vis du groupe » (6 jours maxi renouvelable 1fois) ; suivi éducatif renforcé.

Jeunes majeurs

Régime particulier et individualisé avec beaucoup d'enseignement

### Procédures disciplinaires

Décret 07-814 du 11/05/07, J.O. 12/05/07

Compte rendu de l'incident + rapport PJJ (situation personnelle, sociale, familiale)

Commission discipline : 1 seule sanction si mineur

Prises en considération âge, personnalité, degré de discernement et gravité des faits

Isolement du mineur de plus de 16 ans

Peut être prononcé à titre exceptionnel : en cas de violences, menaces ou graves dommages

## Points de vue et propositions du secteur

ASH – 18/05 & 15-22/06 /07 – 07 152 - 12



*Voilà c'est à lire bien sûr mais la réponse du secrétaire du CIPD est à lire aussi. On sait à peine dire si c'est à suivre même si on sait que oui bien sûr.*

**Prévention de la délinquance : 3 unions très réservées sur décrets et projets de décrets**

**Uniopss, Unasea et UNAF :** courrier le 12/04 au ministère de l'intérieur pour exprimer réserves.

\* **Circulaire c/ fonds interministériel :** demandent clarification des actions éligibles à ce fonds, la **prévention de**

la **délinquance n'étant pas définie**, modulation du concours de l'Etat en fonction des ressources des collectivités, et une meilleure représentation des assoc dans l'ACSE

\***Décret c/ traitement données** relatif au recensement des enfants (obligation scolaire) : « fait un lien avec la faculté du maire à prendre des mesures à caractère social ». **S'inquiètent des possibles croisements avec CAF par ex.** en outre ce traitement est exclu du droit d'opposition prévu par la loi 78 (Informatique, fichiers et libertés)

\***Décret c/mesure d'activité de jour** : demandent plus grande lisibilité des secteurs public et associatif habilité pour son exécution

\* **Décret c/ représentants Etat au conseil droits et devoirs familles** (Cf RVP 04) : critiquent la possibilité qu'y figure le directeur DDJS

Le **secrétaire général du Comité interministériel prévention délinquance (CIPD) s'est dit « très attentif » à ces remarque, sui ne suscitent pas pour autant de modifications.** La CNIL vérifiera les garanties apportées, précise-t-il.

#### Autres réactions à la loi de prévention de la délinquance

Le 12/05 ≈ 20 collectifs locaux et le Collectif national ont adopté un « engagement professionnel de résistance à la délation »

Convie à « soutenir toute personne menacée de sanction dans le cadre de cet engagement »

Un « guide de la résistance » et en cours d'élaboration et devrait s'appuyer sur les recommandations de l'ANAS

**L'ANAS s'apprête à écrire aux Pdts de CG pour « encourager choix institutionnels respectueux des personnes et du travail social »**

**Prévoit aussi de rencontrer des assoc de maires pour « dépasser représentations réciproques » et confronter approches sur le partage d'infos**

**Les AS scolaires veulent 500 postes de plus à la rentrée** (19 % de grévistes le 19/06)

Aujourd'hui ils sont 3 000 : réclament création de 4 000 postes sur 3 ans, dont 500 à la rentrée.

Demandent 2 AS par circo du primaire (pas d'AS dans ce secteur, donc manque de prévention) ; 1 poste pour 2 établissements du secondaire (1 par établissement ZEP ou ambition réussite) alors qu'il y a parfois 1 AS pour 9 établissements ; et 1 AS pour 5 000 étudiants (contexte qui se dégrade)

## Justice des mineurs : « l'objectif n'est plus la réintégration, l'éducation, mais la neutralisation »

ASH – 18/05/07 – 07 157 - 12



*Très intéressant, très intelligent, très clair sur le pourquoi on en est « là », dans cette fermeture, dans ce changement de regard sur les jeunes. A lire absolument... et pourquoi pas aller chercher le livre ? Nous aimons la synthèse qui peut être faite de questions si complexes, sans en éliminer justement la complexité, mais en apportant néanmoins des lumières nettes.*

La loi relative à la prévention délinquance s'inscrit dans un virage européen : modèle « protectionnel » cède devant l'individualisme. analyse dans 13 pays européens + Canada (cf. biblio en fin d'art.)

Entretien avec M. Bailleau, CNRS

Un des coordonnateurs de cette recherche

Quel lien faites-vous entre justice des mineurs et

néolibéralisme ?

La justice des mineurs n'est pas un monde à part, elle est partie intégrante des politiques sociales

En Europe changement de modèle vers libéralisme caractérisé par accent sur liberté individuelle et poids de la responsabilité individuelle : nous avons choisi d'interpréter cette notion de responsabilité

*Qu'ont en commun les systèmes européens ?*

Au XIX<sup>e</sup>, unification d'un modèle de justice à **vocation préventive et éducative**. Juge des enfants régule une « **dialectique entre responsabilités individuelle et collective** » Convergence là-dessus

Aujourd'hui avec inflexion néo-libérale : abandon de cette notion de responsabilité partagée.

*Quelle est l'histoire de cette dialectique en France ?*

L'ordonnance de 45 remplace le « discernement » (individuel) par « l'éducabilité » : on fait le lien entre l'acte et les conditions de vie du jeune. C'est la **responsabilité partagée**. Il s'agit de **compenser des inégalités** structurelles. Jusqu'au milieu des années 80 fonctionne ce système « protectionnel »

En 85 arrivée du **travail d'intérêt général** : des mesures viennent de la justice des adultes et la notion de « réparation » suppose le discernement

Depuis modifications incessantes de l'ordonnance 45 et la **loi Perben I a supprimé le préambule où était affirmé le principe d'éducabilité**

*La problématique sécuritaire es-il un indicateur du virage néolibéral ?*

La transformation des modèles sociaux a provoqué un sentiment d'insécurité. En France c'est 70/75 : choix de retarder l'entrée des jeunes sur le marché du travail et d'accélérer la sortie des seniors. **Les âges portent le poids des restructurations.**

Intégration des jeunes, travail, mariage, logement, se détruit, **forte insécurité sociale** qui se focalise sur la délinquance. Jeunes fragiles et inoccupés : la justice des mineurs est déstabilisée très vite

*Focalisation ou réelle augmentation délinquance ?*

La délinquance juvénile augmente beaucoup depuis 72 mais elle se transforme aussi. En 85/90 délinquance « pour les biens » ; **ensuite c'est celle « contre le biens et les personnes » qui augmente et en 2000 celle-ci dépasse l'autre.**

**« Inversion de courbe entièrement due à de nouveaux délits (...) liés aux rapports agressifs police jeunes, qui est une spécificité française »**

Cette agressivité et le « petit » trafic de drogue n'existaient pas en 1972 : **découplés en 30 ans**

**« On se trouve dans une spirale et les politiques publiques renforcent l'insécurité »** Durcissement lois et comportements policiers « alimentent la croissance des chiffres de la délinquance (...) **Si on enlève des stats ce qui a trait aux relations jeunes police, il n'y a plus d'augmentation catastrophique de la délinquance. On est en fait dans un système d'auto alimentation. (...) Délinquance croît mais elle est surtout la preuve d'une forte déstabilisation sociale** » Résultat du choix de protéger ce noyau dur de salariés d'âge moyen dont ont fait les frais les moins formés

*Evolution du rôle du juge des enfants ?*

Il d'accompagnait vers le statut d'adulte et en général après l'armée l'intégration se faisait : aujourd'hui il ne peut proposer qu'une longue phase d'inactivité. **L'absence de perspectives engendre l'explosion du nb de mesures et prises en charge.**

**Justice alors perçue comme inefficace**

En outre début 80, émergent réponses politiques à la prévention délinquance : politique d'insertion, de rénovation urbaine... Fragilise la position du juge

**Dans presque tous les pays étudiés se met en place un évitement du magistrat de la jeunesse.**

Les anciens classements sans suite ont une mesure « parquet » : surveillance, avec focalisation des mesures sur un petit noyau. Mais sur quels critères ? La récente étude Inserm... illustre ce problème

Vous dites que la justice des mineurs est entrée dans « une

gestion sécuritaire des pbs sociaux et des illégalismes » ... ?

**Oui car son objectif est devenu la neutralisation**

On cherche à éviter que ces jeunes ne posent pb : éloignement, enfermement, CEF.....

*Quid de la montée en puissance de la victime ?*

Change le rôle social de la procédure pénale. On en attend réparation et non plus seulement régulation des normes collectives

*Y a-t-il des résistances sur le terrain ?*

La plupart des juges des enfants sont encore dans le modèle protectionnel, peu désireux d'appliquer les nouvelles mesures (idem en Allemagne)

*Mais vous pensez que ce juge peut disparaître...*

Avec le renforcement du rôle du département, le volet protection lui échappe davantage : il verra des situations où les mesures auront échoué et ne pourra prendre le risque de les renouveler ; on pourrait imaginer son remplacement par le juge aux affaires familiales. Sa spécificité s'effrite

*Qu'en est-il des mesures conditionnelles ?*

**Très intéressantes parce que faisant jouer à plein la responsabilité individuelle. « Négation complète des études faites sur les jeunes (...) notion d'apprentissage, d'essais et d'erreurs »**

Exemple Canadien : très fort taux de détention de mineurs dont 70 % pour non respect d'une obligation et pas pour un nouveau délit...

*Jusqu'où ce virage ira-t-il ?*

Période de transition et on sent que la notion d'éducabilité n'aura pas sa place dans l'équilibre à venir, mais la « sociologie n'est pas prédictive »

La justice pénale des mineurs en Europe. Entre modèle Welfare et inflexions néo-libérales

Ed. L'Harmattan - 2007

*Voir autres éléments dans « biblio brève »*

---

## Protection de l'enfance : les guides pratiques d'application de la réforme sont parus

ASH – 25/05/07 – 07 153 - 12



*Ne peut que vous intéresser. On y jette un œil ?*

**1. Prévention en faveur de l'enfant et l'ado :** en périnatal, difficultés éducatives parentales et en direction des enfants et ados

**2. Cellule départementale recueil.... :** « secret professionnel partagé » + récap. personnes soumises au secret pro

**3. Intervention à domicile :** mesures nouvelles (accompagnement à l'économie sociale et familiale + mesure d'aide à gestion du budget). Définit « **socle commun pratiques professionnelles** » : intérêt enfant, évaluation préalable, implication famille, respect vie privée, droits parents et enfants

**4. Nouveaux dispositifs d'accueil :** à noter mineurs étrangers isolés « doivent pouvoir bénéficier (...) mesures protection enfance »

**5. Observatoire départemental protection enfance :** recueillir, analyser données relatives enfance en danger. Détail sources et indicateurs

Dispos sur [www.famille.gouv.fr](http://www.famille.gouv.fr)

---

## Protection de l'enfance : Réarticuler les interventions administrative et judiciaire au bénéfice de l'utilisateur

ASH – 15/06/07 – 07 175 - 12



*Nous traitons rapidement ces quatre pages mais recommandons la lecture de ce résumé. Où l'on voit les conséquences d'une réforme par ailleurs appréciée du secteur et où on parle d'approche globale... C'est intéressant.*

En France la protection de l'enfance s'est construite autour du juge des enfants . Mais la nouvelle loi accroit l'autorité juridique et morale des CG.

**Sur la notion de risque : « on a maintenant une compétence exclusive de l'administratif (...) le vocable de danger sous tend un partage de compétences et non plus une exclusivité de la justice. »** (ONED)

Mesure proportionnée et si elle ne résout pas la situation, on en vient à la protection judiciaire : **la qualité du travail initial d'évaluation est absolument fondamentale.** Certains Dpts mettent en place dispositifs et/ou formations spécifiques.

**Autre conséquence : la cellule départementale doit être réactive.** Pouvoir se déterminer vite sur le niveau de danger. Aujourd'hui évaluations départementales durent parfois plusieurs mois.

**Et dans le temps, l'administratif obligatoirement avant le judiciaire et la protection judiciaire obligatoirement la fin du parcours ?** Pour l'ONED il peut y avoir « un glissement d'une sphère à l'autre pendant le déroulement même de la mesure ». En matière pénale, la suite relève du parquet mais en l'absence de suite pénale, on peut espérer une réponse de la part de la cellule, éviter que le jeune reste « dans le vide »

Il y a aussi des doubles mesures : mineur sous mesure éducative et qui commet un délit par ex. Le pénal n'efface pas l'assistance éducative. **Là encore nécessité d'une bonne coordination.**

Certains envisagent un « **glissement de la segmentation des interventions vers un principe d'intervention globale** » ; plan d'action avec une partie négociée et l'autre imposée (judiciaire)

**La dualité impose de travailler la lisibilité pour les familles.** Différencier les intervenants, ou pas, la question se pose.

Enfin le respect des droits des usagers impose un accompagnement renforcé lors de la négociation. **Pourquoi pas un avocat pour l'enfant dans la protection administrative par ex ?** (C'est possible dans le judiciaire). « **L'ASE ne peut être décideur et partie** » Cela suppose entre autres de former les avocats à réfléchir sur « la compréhension des enjeux et non uniquement du contentieux ».....

---

## Protection de l'enfance : « commencer par le respect »

ASH – 22/06/07 – 07 183 - 12



*Ce point de vue fait suite au coup de couteau donné à un juge à l'annonce d'un placement. Mais il s'inscrit pleinement dans le débat douloureux sur placement, mesures, familles. D'observations savantes en cris de rage, nous consignons... pour vous aider.*

**M. Verdier, avocat, ancien DDASS**

**et parrain de l'assoc Le fil d'Ariane-France**

« Commencer par respecter les enfants et les familles. Croire en leurs potentialités »

C'est évident ? Pas si sûr. On ne consulte pas les parents pour élaborer les schémas départementaux de protection de l'enfance : ils ne savent pas.

Les lois récentes développent méfiance, contrôles, et dépistages.... Beaucoup de familles ressentent que leur parole n'a aucun poids chez le juge.

En France le juge n'est pas arbitre neutre : il est perçu comme

moyen de rendre possible l'action des professionnels en cas de refus.

Pas encore assez de débat contradictoire ni de communication : les rapports n'arrivent pas assez tôt aux familles et il faudrait employer un langage plus clair (sortir de « mère dans le déni »...)

**La mesure doit s'inscrire dans un projet, laisser de l'espoir. Or souvent quand « les enfants sont placés, les parents se retrouvent seuls »** Alors comment compte-t-on faire évoluer la situation ?

« C'est celui qui a le pouvoir qui doit faire le premier pas vers celui qui est en difficulté »

[verdierpi@aol.com](mailto:verdierpi@aol.com)

---

## Revenu de solidarité active : « Elargir rapidement le dispositif d'expérimentation »

ASH – 08/06/07 – 07 171 - 12



*Très bien cet article, éclaire un peu des choses complexes et que l'on a toute chance d'avoir perdues de vue sur ces expérimentations. Tonique en fait : on aurait tort de s'en priver. Et en plus la touche finale sur le micro-crédit...*

M. Hirsch doit présenter un projet de loi en ce sens

**Entretien avec M. Fourel, Directeur de L'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA)**

*Quel est l'investissement des départements dans l'expérimentation ?*

Environ 15 Dpts ont sollicité l'ANSA en ce sens.

A noter que les partenaires locaux (ANPE, CAF...) sont très intéressés par ces démarches

*Quelle configuration a « ce » RSA ?*

Modalités différentes pour un principe homogène.

Les Dpts n'agissent que sur RMI et sont habilités à modifier versement prime de retour à l'emploi et prime forfaitaire pour reprise d'activité..

**Nous voudrions un élargissement aux autres minima sociaux pour éviter les inégalités entre bénéficiaires**

**L'objectif de ces Dpts est de faire franchir le seuil de pauvreté (60 % revenu médian) aux Rmistes reprenant un emploi.**

Mais leurs choix peuvent varier c/ nb d'h à partir duquel on y procède ou publics ciblés par ex...

Dans tous les cas Rmistes associés aux réflexions

Pour eux, au-delà du gain, allongement de leur horizon financier : l'expérimentation dure 3 ans.

*Participation Etat comme l'avait prévu M. Hirsch ?*

Non, pas de financement complémentaire sauf compensation primes retour à emploi et forfaitaire

Pourtant expérimentations économiques puisque permet tester dispositifs avant leur mise en place

A partir des 1° résultats, la réforme des minima sociaux pourra être engagée.

A terme l'objectif est de réduire les dépenses des Dpts : « retour sur investissement » + réforme RMI

*La loi autorise à rapprocher les contrats aidés dans le cadre de l'expérimentation. Cela correspond-il aux revendications associatives sur le CUI ?*

CI-RMA et CA pour RMI et les autres pour ASS / API /AAH. Tous les Dpts intéressés sont favorables à un CUI le plus large possible

*Certains Dpts montent dispositifs spécifiques...*

Meurthe-et-Moselle : le **TTEMM** contrat unique pour Rmistes (sa compétence), « **transmettre et travailler en Meurthe-et-Moselle** ».

Tutorat bénéficiaires dans l'entreprise et adaptation de l'aide aux employeurs en fonction des engagements. Contrepartie : CDI ou CDD 18 mois ; phase pilote, une dizaine de contrats

signés

*Dispositifs hors cadre législatif...*

Toujours autour de la reprise d'activité.

**Eure** : plateforme unique d'accueil personnes éligibles au RMI. Accès aux droits, démarrage parcours insertion dès l'ouverture des droits, etc..

**Côte-d'Or** : autour du CUI actions sur les gardes d'enfant et la mobilité.

**Objectif** : cibler publics « en fonction de leur niveau de ressources et non de leur statut administratif » ; les dispositifs enferment et renforcent inégalités ; il faut plus de souplesse.

*L'ANSA réfléchit aussi sur le micro-crédit.*

Il est souvent employé pour créer des entreprises. **Ce serait bien qu'il permette aux exclus d'accéder davantage à l'emprunt.**

Aujourd'hui banques prudentes, aussi bien que les populations (fragiles) et les travailleurs sociaux qui associent crédit et surendettement.

Caisse dépôts et Consignations nous a sollicités : réfléchir à un produit et de nbx Dpts intéressés aussi (pourraient compléter la garantie par ex.)

Le micro-crédit doit s'entendre à l'intérieur d'un dispositif large « au service de la reprise d'activité »

**A noter** l'incertitude actuelle sur responsabilité et financement du RSA freine beaucoup de Dpts qui ont un mauvais souvenir du RMI, mal compensé pendant 3 ans.

---

## Missions locales : « Promouvoir un contrat social avec la jeunesse »

ASH – 18/05 & 08/06/07 – 07 153 - 12



*Franchement c'est bien : bonne initiative et bon entretien. Lisez, vous verrez.*

Assoc nationale ML fait rééditer rapport Schwartz

**Entretien avec la Pdte de l'ANDML, Mme Jeanne**

Le rapport était épuisé mais il est d'actualité.

Depuis 25 ans la situation s'est aggravée : on est passé de pbs de parcours à de l'exclusion

Bcp de propositions de Schwartz sur l'apprentissage et la scolarisation n'ont jamais été mises en œuvre

Le sens de la réédition c'est de faire état des lieux et propositions. C'est pourquoi il y a des textes et un manifeste en annexe, pour inviter au dialogue

*Les ML n'ont-elles pas montré leurs limites ?*

Il y a 500 ML qui accueillent 1,2 million de jeunes

Leur atout c'est l'**approche globale** et leur capacité à s'adapter aux contextes locaux en innovant

Mais « l'empilement » des mesures pour l'emploi n'a pas été une bonne réponse aux pbs : « **le ministère de l'emploi ne peut, à lui seul, répondre à l'ensemble des pbs des jeunes !** »

*Quelles pistes faut-il privilégier ?*

« **Travailler globalement sur la jeunesse (...)** les jeunes ne sont pas une sous-catégorie à intégrer [avec] des aides segmentées. Ils constituent une ressource pour l'avenir »

Il faut rouvrir le chantier, le rapport est là pour ça

« *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes* » - B. Schwartz

Suivi de « *Bien sous tous rapports* » - Ph Labbé ; « *Manifeste pour un contrat social avec la jeunesse* » - ANDML-

Editions Apogée – 20 €

**A noter** : projet en cours prévoit de regrouper UNML et ANDML en une fédération. Interlocuteur unique « pour mieux appuyer nationalement les actions à destination des jeunes ». A suivre...

## Droit au logement opposable : « ne jouons pas aux apprentis sorciers »

ASH – 15/06/07 – 07 176 - 12



*Nous vous recommandons vivement la lecture de cet article dont le ton tranche sur ce que nous traitons d'habitude. Certainement pas en phase avec les principes fondateurs de la PS. Mais pourquoi pas en phase avec une bonne partie du secteur ? C'est à voir ; nous campons plutôt sur versant de la surprise mais le débat posé mérite au moins une lecture.*

Texte de M. Rullac, ES, docteur en anthropologie

Une circulaire de mars 07 précise le **principe de continuité** dans la prise en charge des sans abri.

Plus de « durée maximale de séjour » et toute sortie doit être assortie de proposition de solution. Sauf en cas de décision ou manquement de l'individu.

Lié à la loi « DALO » consacrant l'opposabilité : si le droit au logement est reconnu, le droit à l'hébergement doit l'être aussi (art. 4 de la loi)

**« Complète rupture avec le contrat social rousseauiste qui soumet la satisfaction des besoins fondamentaux au mérite individuel »**

**Deux éléments avaient déjà été soustraits de ce modèle : revenu (RMI) et soins (CMU)**

Le travail social participe à la socialisation de ceux qui ont refusé ou échoué à participer à ce contrat.

Les « suivis éducatifs » sont fondés sur ce modèle rousseauiste, et on le voit notamment au principe de limitation dans le temps de la prise en charge. L'utilisateur se soumet à l'effort (l'initiative venant de l'institution). **Si on rompt avec la limitation temporelle des suivis, « c'est la fonction du travail social que l'on modifie »**

**« La fonction éducative n'a plus pour objectif la transmission des règles de socialisation mais la mise en œuvre inconditionnelle d'un droit »**

Il y a là des logiques sociétales différentes : il y faudrait de la prudence et la consultation du corps social sur cette question de la socialisation au mérite : modèle dépassé ou pas ?

**« Irresponsable de jouer aux apprentis sorciers en modifiant les règles du travail social sans aucune précaution, consultation ou explication »**

[stephane.rullac@buc-ressources.org](mailto:stephane.rullac@buc-ressources.org)

## « Ne baissons pas les bras »

ASH – 01/06/07 – 07 167 - 12



*Pas si inattendu que cela : semble plutôt rejoindre les pratiques de prévention spécialisée. Ce ne serait pas la première fois qu'elle serait novatrice... c'est même dans sa nature. Mais lisez attentivement la fin... il faut vous mettre en valeur... lisez et écrivez ? Depuis le temps qu'on vous le dit, on ne ratera pas une occasion de vous le dire encore.*

Texte de M. Dubasque, secrétaire national ANAS

On a peu parlé de travail social dans la campagne électorale. En projet, peines plancher et suppression excuse de minorité ainsi que franchises sur les soins

Beaucoup de bénéficiaires des services sociaux sont inquiets, le message de culpabilisation est bien présent, « nouvelle forme de violence sociale »

**Et 70 % des Français** sont « plutôt d'accord » pour penser que « si la plupart des chômeurs le voulaient vraiment... » (source Credoc 2005)

Risque de fabriquer des boucs-émissaires : fort enjeu au niveau de la solidarité nationale.

Il faut peut-être inventer car **« les solidarités locales sont loin d'avoir disparu »**

**Municipalités, départements et régions** sont confrontés aux réalités et les élus locaux touchés par délocalisations, prix du foncier... et conscients « de la nécessité de piloter des politiques sociales de proximité »

Il faut engager un « dialogue constructif avec la population » : encourager initiatives, développer solidarité existantes... « convaincre les décideurs de la nécessité d'expérimenter »

« Nous avons encore à prouver que le travail social garde toute son efficacité et ses capacités d'agir sur le lien social. (...) Mettons en valeur nos réussites, regardons sans complaisance nos limites et essayons de les dépasser »

Légitimité, compétences, **« ancrage dans la réalité sociale »** sont des atouts à exploiter

[d.dubasque@wanadoo.fr](mailto:d.dubasque@wanadoo.fr)

## Dossier Professions Sociales et Etablissements

ASH – 18-25/05 & 01-22/06/07 – 07 147 - 12



*C'est au moins à parcourir, nous regroupons les informations sous différentes rubriques pour que chacun s'y oriente vite et ...puisse zapper aussi. Mais on y parle de vous, c'est à considérer.*

**« Orientations pour les formations sociales 2007-2009 » - DGAS**

Poursuivre rénovation et harmonisation de l'offre

L'Etat s'attachera à lever les obstacles à la VAE et une évaluation du dispositif sera engagée

« Régulation et pilotage partagé du dispositif », ; observation partagée de l'emploi et ses évolutions sur le plan national

Une « conférence nationale formations sociales » tous les 2 ans : Etat, régions et principaux acteurs formation pour évaluation et perspectives

Dispo sur [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)

**DEES par la VAE : Unifaf fait évaluer son dispositif par le CNAM**

Plus de 3000 personnes en ont bénéficié depuis 03 : Unifaf propose un accompagnement personnalisé de 175 h maxi là où la loi en prévoit 24.

Mission jusqu'à fin 2007, rapport intermédiaire en juillet et note de synthèse en septembre-octobre

Colloque de valorisation des résultats prévu en 2008

**Info VAE Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale**

Arrêté du 30/04/07, J.O. du 17/05/07

Il s'est substitué au DSTS, et peut être obtenue par VAE : la décision de recevabilité sera acquise pour 3 ans à compter du 01/09/07

**L'Unccas fait appel au GNI et à l'Aforts pour former ses agents de : insertion et aide à domicile**

Convention-cadre (20/06) fixant les références de l'offre. 3 modules pour référents RMI, aides à domicile et responsables de secteur de ce type de service. Aller vers qualification en travail social.

Expérimentés jusqu'à fin 07 dans des régions avec l'objectif d'une extension nationale en 08.

Diplômes et qualifications

### **Création diplôme d'Etat de moniteur-éducateur**

Décret n° 07-898 du 15/05/07, J.O. du 16/05/07

A compter du 01/09/07 se substitue à l'actuel certificat d'aptitude aux fonctions de ME

« **Exercer une fonction éducative, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou situation handicap** »

Structuré en domaines de compétences, accessible par formation ou VAE

Les titulaires du certificat sont titulaires de droit du DE et les formations engagées avant le 01/09/07 restent soumises aux anciennes dispositions

...

### **Et rénovation du diplôme d'Etat d'Educ Spé**

Décret n° 07-899 du 15/05/07, J.O. du 16/05/07

Aménagement dans souci de clarification

« **Accompagner dans une démarche éducative et sociale globales, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion** »

Idem ME pour structure et modalités d'application

### **Qualification des directeurs : circulaire DGAS**

DGAS/ATTS/4D/2007/179 du 30/04/07 à paraître au B.O. Santé-Protection sociale- Solidarité

Les personnes qui n'ont pas ou pas encore les diplômes inscrits au répertoire national des certifications professionnelles nécessaires ont jusqu'au 22/02/2010 pour en demander l'inscription et dans l'intervalle doivent avoir des diplômes ou titres niveau I ou II à ce répertoire de pour exercer

Insiste sur le caractère transitoire de la mesure

Aborde aussi le rôle des autorités publiques

**A noter :** les professionnels inquiets du financement de la réforme ; financement formation, offre disponible... (ASH – 18/05/07, p. 39-40)

**Le diplôme d'Etat jeunesse**, éducation populaire et sport, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » (niveau III) s'enrichit de la mention « développement de projets, territoires et réseaux »

**Le diplôme d'Etat Supérieur jeunesse**, éducation populaire et sport, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » (niveau II) s'enrichit de la mention « direction structure et projet »

Arrêté du 27/04/07, J.O. du 19/05/074

**Equivalence entre le brevet d'Etat d'animateur technique** de l'éducation populaire et de la jeunesse **et le brevet professionnel** de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Arrêté du 26/03/2007, J.O. 04/05/07

Eléments bibliographiques

« **ETS : quelles fonctions ?** »

Créés en 76 mais dotés d'un DE seulement en 2005

Original, à l'interface des mondes du travail et de l'éducation spécialisée . Présentation actualisée

Ed. érès – Collection « Emapan » - 15 €

Etablissements

**Le cahier des charges pour l'évaluation externe des établissements et services est publié**

Décret n° 07-975 du 15/05/07, J.O. du 16/05/07

**Modalités réalisation :** s'appuie sur l'observation des pratiques sur le terrain et l'effectivité des droits des usagers

Permet d'examiner les suites données aux résultats issus de l'évaluation interne

Procédure engagée à l'initiative du gestionnaire

**Habilitation des organismes :** à noter que leur liste sera publiée au BO (ministère action sociale)

## **Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées**

ASH – 01-22/06/07 – 07 169 - 12



*Surtout le handicap ce mois-ci ; sous divers aspects. Et puis la PJJ, décidément au cœur de bien des débats et contradictions. A vous de voir.*

**Accueil temporaire des personnes handicapées : créer un « droit au relais »**

ASH / 1° juin 2007 / p. 35-36

Recherche-action souligne ambivalence chez acteurs et usagers de cette prise en charge. Pourrait expliquer difficultés de développement : soutenir aidants familiaux, ou antichambre à l'entrée en établissement. « Pas un dispositif de gestion des populations, qui viendrait, à terme ou momentanément, pallier la pénurie de places »

Centre Le Fontainier – 01 53 10 3737 – 20 €

**Jeunes handicapés : un tremplin pour rebondir vers le milieu ordinaire**

ASH / 22 juin 2007 / p. 29-30

Isère : service d'aide par le travail Isatis accueille de jeunes adultes déficients intellectuels pour 2 ans. Temps limité pour qu'ils mobilisent leur énergie autour d'un parcours personnalisé vers la vie active

« Les exigences de productivité cèdent le pas devant les objectifs de sortie » ; les responsables ont de plus en plus de mal à faire prendre en compte cette spécificité par les financeurs

Isatis : 04 74 96 09 07

**Personnes handicapées : le cri de colère des « naufragés de l'amour »**

ASH / 1° juin 2007 / p. 37-38

Colloque international sur la question de la sexualité des handicapés. Le sujet n'est plus tabou mais faute de moyens, le droit des intéressés reste souvent virtuel.

[info@coordination-handicap-autonomie.com](mailto:info@coordination-handicap-autonomie.com)

**PJJ : les directeurs de service au cœur des contradictions.**

ASH / 22 juin 2007 / p. 27-28

Ecartelés entre leur culture de l'éducatif et montée des pratiques répressives et des impératifs gestionnaires, les directeurs ne sont pas très soutenus. Enquête très critique du CNAM que l'administration juge « parcellaire »

<http://snpespjj.fsu.fr/actualite1.htm>



## Décrets, arrêtés et ordonnances annoncés

ASH – 18-25/05 & 01/06/07 – 07 155 - 13

*Comme chaque mois, une petite sélection susceptible d'être utile.*

### Décrets

**Déplafonnant le montant du pécule de libération des détenus** 07-861 du 14/05/07, J.O. 15/05/07

**Détaillant les missions des centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie (CSST)** 07-877 du 14/05/07, J.O. 15/05/07

**Donnant précisions cl/ domiciliation personnes sans domicile stable sur le point du « lien avec la commune »** 07-893 du 15/05/07, J.O. 16/05/07

**Fixant les finalités et limites du traitement automatisé de données à caractère personnel dans maison départementale des personnes handicapées** 07-965 du 15/05/07, J.O. 16/05/07

**CMU : fixant règles de suspension du remboursement des soins en cas de fraude** 07-972 du 15/05/07, J.O. 16/05/07

**Edictant nouvelles règles en matière de contrôle de la validité des mariages** 07-773 du 10/05/07, J.O. 11/05/07

**Revalorisant taux et plafonds pour attribution bourses de collège**

07-920 du 15/05/07, J.O. 16/05/07

**Organisant contentieux de la nouvelle procédure d'évacuation des gens du voyage** (substitution de la procédure judiciaire par procédure de police administrative – demander annulation de la décision d'évacuation devant le tribunal administratif)

07-1018 - 14/06/07, J.O. 16/06/07

**Portant délimitation des zones franches urbaines dans certaines communes**

894 & 96, 15/05/07, J.O. 16/05/07

**Fixant les modalités d'exonération de charges sociales pour établissements et entreprises s'implantant dans bassins d'emploi à redynamiser** 07-648 du 30/04/07, J.O. 02/05/07

### Arrêtés

Relatif à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux 03/05/2007, J.O. 12/05/07

Donnant la liste des membres qualifiés du CSTS 27/04/07, J.O. 15/05/07

**Portant nomination à la commission nationale de concertation-améliorer rapports bailleurs/locataires** 04/05/2007, J.O. 16/05/07

## L'intéressement à la reprise d'activité des bénéficiaires du RMI et de l'API

ASH – 08-15 /06/07 – 07 170 - 13

*Suite à la loi du retour à l'emploi (23/03/06) un récapitulatif disponible.*

### Intéressement pour bénéficiaires RMI

1. En cas d'activité d'au moins 78 h par mois ou activité non salariée
  2. En cas d'activité de moins de 78 h par mois  
Intéressement applicable aux bénéficiaires API
  3. En cas d'activité d'au moins 78 h par mois ou activité non salariée
  4. En cas d'activité de moins de 78 h par mois
- Règles communes aux 2 types d'intéressement**  
**Prime de retour à l'emploi**



## Dossier du mois

ASH – 25/05 & 01-15-22 /06 /07 – 07 164 – 21

Le Monde – 15/06/07 – 07 164 - 21



*L'emploi progresse: à rapprocher des dossiers suivants, chômage, minima sociaux, etc. Pour autant qu'en est-il des premières années des jeunes dont vous vous occupez ? Éléments de réponse.*

*Enfin nous avons aimé les deux rapports sur la sécurisation des parcours professionnels. Rendent la question abordable en plantant le décor en prime.*

### Annonces

**Président de la République (20/06)** : une commission de « sages indépendants » donnera son avis sur la revalorisation du **SMIC** ; confirme qu'il n'y aura pas de « coup de pouce » au 01/07 (« effet négatif sur l'emploi des moins qualifiés »)

**Président de la République (11/06)** : **suspension de l'apprentissage à 14 ans**. Les élèves ayant intégré le dispositif pourront terminer leur cursus.

### Progression des créations d'emplois

**Ministère économie emploi** : forte augmentation au 1°

trimestre 2007, +0,6 % (+0,2 % au dernier trimestre 2006)

**Unedic** : de fin mars 06 à fin mars 07, + 1,7 %, ce qui ne s'est plus vu depuis début 2001.

**Dynamisme emploi intérimaire : + 9,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2007** – c'est donc toujours le secteur tertiaire qui « tire l'emploi »

**La construction ralentit** : + 0,7 % (contre 1,1 %)

**L'industrie** continue de ralentir - 0,3 % au 1<sup>er</sup> trim.

« **Les 7 premières années de vie active des jeunes non diplômés : la place des mesures publiques pour l'emploi** »

116 000 jeunes sortis de l'école sans diplôme en 98

**Trajectoires très hétérogènes** : près d'1 sur 3 s'insère

Pour les autres, processus peut dépasser 3 ans et ils ont alors recours aux mesures politiques de l'emploi qui peuvent devenir « une véritable composante structurelle de l'insertion pro ».

41 % bénéficient d'au moins 1 dispositif aidé dans les 7 premières années ; 50 % y accèdent pour la 1<sup>re</sup> fois 14 mois de vie active et 25 % après 2,5 ans

Donc **ces mesures « ne se limitent pas à un moment précis du processus »**

**Ne conduisent pas à une trajectoire type** : 16% bénéficiaires accèdent rapidement et durablement à l'emploi, mais **36 % connaissent la précarité**

**Impact variable suivant les dispositifs** : contrats en alternance amèneraient plus à la stabilisation que les CES, plus fréquents « dans les trajectoires précaires » (alternance chômage / emplois courts)

INSEE - Economie et Statistiques n° 400 – 7,40 €

**Sécurisation des parcours professionnels**

**1. Conseil économique et social (CES) recommande d'engager rapidement des négociations**

« La mobilité sur le marché du travail (...) doit être (...) inscrite dans un cadre collectif construit et suffisamment stimulant et protecteur »

Déplore une « série de freins structurels » et voudrait définir « les fondements d'un parcours maîtrisé » à partir du trépid travail de qualité, formation sur toute la carrière et reconnaissance du temps personnel et collectif

Plaide pour « **transférabilité de certains droits** », attachés à la personne et non au seul contrat travail.

**CDI doit « rester contrat commun de référence »**

Ecarte la piste du contrat de travail unique « frein au développement des mobilités » (il lie davantage les droits à l'ancienneté dans l'entreprise)

[www.conseil-economique-et-social.fr](http://www.conseil-economique-et-social.fr)

**2. Conseil d'orientation pour emploi (COE) fait le point sur les pistes de réforme à l'étude**

Critique vis-à-vis **contrat unique de travail** : « ne permettrait pas nécessairement d'atteindre les résultats poursuivis (...) **risques d'effets pervers** »

**Aide minimale garantie au retour à l'emploi** : soutien individuel, simplification dispositif actuel qui ne couvre pas tous les demandeurs d'emploi mais reste « **délicate** » il ne faudrait pas « désinciter » à trouver un emploi.

**Suggère instance de pilotage des revenus de remplacement** : pas de lien entre indemnités chômage et aides d'insertion.

**Dégressivité des indemnités ?** quand même une part importante des demandeurs restent longtemps au chômage et notamment « **n'a pas d'effet plus fort sur le retour à l'emploi des plus éloignés** »

**Demande renforcement des accompagnements et formation** pour bénéficiaires contrats aidés d'autant que « 20 % d'une génération sortent chaque année du système scolaire sans diplôme »

Ils doivent aussi être « **mieux ciblés qu'ils ne l'ont été dans le passé** »

[www.coe.gouv.fr](http://www.coe.gouv.fr)

**A noter** : négociation va être lancée sur sécurisation parcours, contrat travail et assurance chômage. Evaluation fin d'année.

## Chômage : chiffres et éléments du mois

ASH – 11-25/05 & 01-08-15/06/ /07 – 07 165 - 21



*Chiffres avec la polémique qui continue. Très intéressant si l'on ose dire. A suivre, surtout avec la mission qui ouvre le dossier. Ces questions devraient continuer d'alimenter le débat dans les prochains mois.*

**Le gouvernement confie une mission à IGF, IGAS + inspection générale Insee (20/06)**

Dresser état des lieux des concepts et méthodes d'évaluation, les apprécier et formuler propositions susceptibles d'améliorer la qualité dans ce domaine

Notamment : examen des méthodes autres pays UE, conditions de réalisation « Enquête emploi » Insee, traitement des données stats par ANPE. **Rapport pour fin juillet**

**Fin avril, estimations provisoires INSEE :**

Le nombre de chômeurs descend vers le seuil des 2 millions

**Ministère travail** : 25 300 demandeurs catégorie 1 de moins que fin mars, soit diminution de 1,2 % en un mois et de 11 % en un an. Diminution moins forte qu'en mars

DARES – 1<sup>er</sup> Infos 23.1- [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

**INSEE (provisoire)** : au sens du BIT recul de 0,1 point pour s'établir à **8,2 %** (contre 9,3 en 04/06)

**21,1 % pour les moins de 25 ans. Recul de 1,7% en un mois et 10 % en un an**

7,4 % pour 25/49 ans et 5,5 % pour 50 ans et plus

Recul pour toutes tranches d'âge et longue durée

**Inscriptions ANPE** (cat. 1) des 3 dernier mois + 2,1 % par rapport aux 3 mois précédents

Suite à licenciement économique en baisse de 9,4 %

**Sorties ANPE** des 3 dernier mois + 0,6 % par rapport aux 3 mois précédents (+ 1 % pour reprises d'emploi et + 1,4 % pour entrées en stage)

**Rappel** : M. Sarkozy s'est fixé l'objectif de 5 % de chômage

**Polémique sur les chiffres... suite**

**1. Le 29 mai « Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité »** : 200 statisticiens, chercheurs, syndicalistes et collectif ACDC

« **Indicateurs (...) ne permettent plus de fournir les repères nécessaires** », catégories isolées par ANPE et Enquête Emploi Insee « **est loin de jouer tout son rôle dans le débat social en France** »

Critiquent la « **focalisation sur un chiffre unique du chômage [qui] traduit une vision archaïque du marché du travail** »

**Pistes** : établir un suivi trimestriel au sens du BIT grâce l'enquête Emploi, mieux utiliser certaines données administratives, élargir palette indicateurs.

**2. L'OFCE confirme surévaluation de la baisse**

**Changement règles d'indemnisation** : « modifié comportements d'inscription des chômeurs »

**Radiations et reclassements par ANPE** : radiations pour absence à entretien ; des catégorie 1 passés rapidement en 5 dès obtention contrat aidé (avec emploi mais en recherche d'un autre) et donc non comptabilisés ; conventions reclassement personnalisé 8 mois en formation et plus chômage

« **Pourraient avoir amplifié artificiellement la baisse d'environ 0,3 point, auquel il faut ajouter effet réduction durées indemnisation** »

**OFCE critique** choix de l'Insee de ne pas utiliser enquête emploi 06 (alors que le BIT exige que la mesure ne dépende pas des sources administratives)

« **L'estimation définitive du chômage 06 sera probablement très proche du résultat non certifié de l'enquête** », soit **9,8 %**

**Préconise** que l'Insee arrête estimations mensuelles fondées

sur stats ANPE et « publiée à une fréquence trimestrielle un taux de chômage mesuré avec l'enquête emploi » (idem Etat généraux)

**Une étude : « Externalisation accompagnement demandeurs d'emploi : modalités d'1 marché en plein essor »**

Rend compte des modalités de ce type dans 6 pays

« **Principal avantage** (...) pousser les SPE à se remettre en question, s'auto-évaluer et se réformer »

« En terme d'efficacité, résultats plus contrastés »

L'ouverture à la concurrence pousse les SPE à se concentrer sur publics les plus en difficultés : réduit inégalités entre chômeurs « du point de vue des opportunités offertes par services de placement. », le privé cherchant parfois à obtenir des résultats en choisissant les « bon » demandeurs d'emploi.

CEES – doc travail n° 81 – [www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)

**A noter** : décret précisant obligations (déclarations, comptes-rendus...) organismes privés participant au placement des chômeurs est paru

Décret 07-851 du 14/05/07, J.O. 15/05/07

---

## Dossier minima sociaux

ASH – 25/05 & 08-15/06 /07 – 07 163 - 21

*Les chiffres du RMI sont de bon augure : c'est vraiment à lire. Enquête Uniopss sur la décentralisation, un peu technique mais vaut le coup... et si vous ne connaissez pas l'ASI lisez la circulaire : c'est une panacée...*

Le nombre d'allocataires du RMI a diminué de 3,9 % au premier trimestre. Et également de 3,9 % en un an.

**Nouveau dispositif** d'intéressement (loi mars 06) : « sorties plus rapide du paiement au titre du RMI »

**Au 31/03, 84 000 allocataires** en bénéficiaient contre 63 000 fin 2006.

**Amélioration conjoncture** marché du travail depuis mi 2005 (se répercute toujours avec retard)

**Nb chômeurs non indemnisés** : - 8,8 % en 1 an

**Développement CA** et (mais moins) CI-RMA : au 31/03 73 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI étaient titulaires de l'un des deux (29 000 il y a 1 an) et seuls 19 000 continuaient de percevoir un paiement du RMI

DREES Etudes résultats 579 – [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

**Décentralisation du RMI : l'Uniopss plaide pour le développement social territorial**

Etat des lieux mené par 8 Uniopss dans 23 Dpts

L'absence d'évaluation antérieure est gênante

La décentralisation a coïncidé avec hausse Rmistes

Donc la compensation n'a pas été suffisante

La plupart des Dpts disent consacrer crédits d'insertion à hauteur de 17 % de l'allocation mais les bases de calcul ne sont pas partout les mêmes.

Une autre étude montre que près de 50 % Dpts semble avoir baissé ces crédits de façon non proportionnelle à baisse ou hausse du nb Rmistes....

**Cette dépense est obligatoire : les Dpts cherchent donc à faire baisser ces dépenses.** Renforcer contrôles (fraude marginale), améliorer récupération des indus, critères de réussite dans les parcours d'insertion (permet de faire sortir des bénéficiaires)

**Positif** : individualisation accrue accompagnements, parfois groupes de réflexion sur le contenu de contrats, éléments de diagnostic social dans les contrats mais au sein des actions d'insertion, dominant les politiques vers l'emploi, ce qui pose pb pour bénéficiaires qui en sont très éloignés

**Segmentation interne donc entre insertions sociale et professionnelle**

**Contrats aidés** : CI-RMA et CA réservés aux bénéficiaires de minima sociaux. **Risque stigmatisation et concurrence entre publics**

**L'Uniopss revient sur nécessité d'unification et défend le principe de leur alignement sur le droit commun** (exception française en Europe)

(cf. art. sur expérimentation en Travail social)

Dpts ont des difficultés dans mise en œuvre de ces contrats (diminution de 19 % entre 04 et 05, soit moins 26 000 entrées) : réticence employeurs, et surcoût pour les CG, avec activation de l'allocation

Certains Dpts limitent même le recours aux contrats

**Uniopss** : les Dpts ont du mal à être au cœur de la politique de l'emploi ; même si bcp de conventions avec ANPE... (services spécifiques), ils font face à une carence en matière de formation continue.

Offre conseils régionaux insuffisante et souhaite négociations entre les 2 collectivités.

Les CG doivent « affirmer leur place au sein du service public insertion et emploi » : clarifier, coordonner, développer partage d'infos.

**Pour « véritable développement social territorial » qui place le social au cœur des politiques locale**

C'est un défi : tout est segmenté

Enquête sur RMI décentralisé – [www.uniopss.ass.fr](http://www.uniopss.ass.fr)

**L'appui social individualisé recentré sur titulaires minima sociaux sans accompagnement d'insertion et publics en grande difficulté**

L'ASI intègre dimension sociale et professionnelle pour personnes rencontrant un cumul de difficultés

Il peut être mobilisé à toutes les étapes du parcours.

**En amont**

**Sur demande ANPE** : régler difficultés sociales d'un public employable à moyen terme ; **en même temps qu'une autre mesure** pour qu'un public en très grande difficulté s'y maintienne ; pour **salariés en insertion**, sans accompagnement

**En aval** **Consolider la reprise d'emploi**

Il est demandé d'augmenter prescriptions pour bénéficiaires API & ASS et de cibler aussi AAH

La part des Rmistes dans l'ASI est en diminution et des partenariats sont recommandés (sur crédits insertion es départements)

Enfin, doit permettre actions d'insertion pour **problématiques spécifiques** : victimes de violence, sortants de prison, urgence sociale, primo-arrivants après CAI, hébergement stabilisation.....

Circ. DGAS/PILE/PIA/DGEFP/MIP/2007/198

Décret n° 07-876 du 14/05/07, J.O. 15/05/07

**Le caractère subsidiaire du RMI plus encadré**

Implique que le versement du RMI est subordonné à la condition que l'intéressé fasse d'abord valoir ses droits aux prestations sociales légales ainsi qu'aux créances d'aliments (pensions...). A partir ouverture du droit au RMI on dispose de 2 mois pour faire valoir droits aux autres prestations

Sinon le Pdt du CG peut réduire l'allocation

**De même que pour l'API**

L'API est une allocation différentielle : doit compléter ressources du parent isolé dont toutes les ressources sont prises en compte. Mais jusqu'à présent rien n'obligeait à faire valoir les droits aux autres prestations en préalable. Modalités idem RMI

**API : liste des ressources prises en compte pour le versement des 3 premiers mois actualisée**

Ressources perçues les 3 derniers mois diminuées de ressources conjoint, prestations familiales, allocation veuvage et pension de réversion

Et les sommes perçues à ces titres pendant les 3 premiers mois versement API

**A noter** : en Travail social un article sur l'expérimentation RSA

Un élément bibliographique

**Revue française des affaires sociales n° 1 -DREES**

Concerne l'Etat social : comment vivent allocataires minima sociaux en début et fin de parcours professionnels

La Documentation française – 18,80 €



## Informations du mois

ASH – 18-25/05 & 01-08-15-22/06 /07 – 07 151



*Orientations 2007, informations plus générales et les positionnements européens : lisez c'est bien.*

*Enfin nous donnons des décrets, c'est parfois bien technique, mais comment présenter un état de l'avancement des différents projets engagés ?*

*Nous espérons ainsi présenter un panorama large.*

## Direction générale urbanisme / construction Instructions aux préfets pour 2007

Se félicite de « résultats très positifs » en 2006

**Budget 2007 Agence nationale habitat : 557 M €**

**Demande** : développement offre logements à loyers maîtrisés, remise sur le marché logements vacants et lutte contre habitat indigne (parc privé)

**Renforcer accès logement** (préparer opposabilité) : état des lieux des modalités d'utilisation du contingent préfectoral (notamment pour logements financés en PLAI) et des besoins non satisfaits

Développer capacités en structures collectives

Circ. 07/37 UHC/IUH2, [www.ghuc-logement.fr](http://www.ghuc-logement.fr)

### Enquête CLCV sur HLM et loyers

**67 % des organismes** pratiquent des augmentations supérieures au 1,8 % recommandé par le ministère.

64 % augmentent de 1,9 à 3 %

41% augmentent différemment selon les immeubles

5,7 % intègrent dans ces hausses annuelles le rattrapage du gel des années 2000-2001 (contraire à leurs engagements)

La CLCV demande « mécanisme de régulation » et réévaluation « significative » des aides au logement

**Le Haut Comité pour le logement** des personnes défavorisées a décidé de créer 6 groupes de travail sur des thèmes en lien avec la loi DALO

Notamment « traitement social de l'accès et maintien dans le logement » ou « développement et offre locative sociale »

Synthèse sous forme de pré-rapport publié en juillet

## Tout n'est pas réglé pour les sans-abri

Les enfants de Don Quichotte ont écrit le 18/06 à M. Sarkozy et aux ministres concernés

Décrets d'application qui tardent, nouveaux objectifs locaux création de logement sociaux pas notifiés, manque de places

« criant » dans les hébergements, lenteur de la transformation des places d'urgence en stabilisation ou CHRS

« Particulièrement préoccupant » en Ile-de-France.

L'accueil à Nogent s'arrête le 22 juin. Avec un bilan que l'Armée du salut juge « plutôt positif »

**A noter dans cet ordre d'idée que**

**Le 115 améliore la connaissance de son dispositif et de son public (mise en œuvre FNARS)**

Les données recueillies sont hétérogènes ; mise au point méthodologie validée par Conseil scientifique

Analyse les profils et les suivis des situations

Première diffusion résultats à la fin de l'année

Avec notamment taux de personnes orientées vers hébergement stabilisation et retournant à l'urgence.

## Initiatives européennes :

### 1. Les eurodéputés demandent des financements européens pour le logement social

Permettre l'utilisation des fonds structurels pour la rénovation des logements sociaux dans tous les Etats membres (aujourd'hui pour les 12 nouveaux)

**« Les besoins en logements sont un aspect critique commun à toute l'Europe (...) 4 européens sur 5 vivent dans des zones urbaines. Et de nombreuses cités européennes sont confrontées à une hausse vertigineuse des coûts d'achat et d'entretien des logements »**

Rapport A6-090/2007 du Parlement européen

### 2. Le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe a déclaré recevable

La réclamation déposée par la Feantsa (11/06) contre la France pour non-conformité avec l'art 31 de la Charte sociale européenne révisée, qui consacre droit au logement

La fédération considère que la France n'assure pas la mise en œuvre effective du droit au logement pour tous. Audition après l'été.

## Informations réglementaires

**Les contours des nouvelles instances prévues pour examiner le respect du quota de 20 % de logements sociaux se précisent**

Décret 07-743 du 09/05/07, J.O. 10/05/07

Loi ENL (06) a retouché dispositif art 55 : instances pour examiner le respect des obligations de réaliser les logements sociaux

Commission départementale : peut recommander échéancier de réalisation pour rattraper le retard ; si conclut que la commune ne pouvait objectivement respecter son obligation elle saisit la commission nationale

Celle-ci, soit propose un échéancier, soit conclut la même chose et recommande alors au ministre du logement un ménagement des obligations

Le représentant du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées sera nommé dans la commission nationale ainsi que 2 représentants d'assoc. de ce secteur

## Droit au logement opposable

Arrêté du 04/05/07, J.O. du 16/05/07

Nomination pour 5 ans membres du comité de suivi mise en œuvre opposabilité (loi DALO) : Uniopss, FNARS, UNAF... notamment

Ce comité rendra un rapport annuel aux Président de la République, Premier ministre et Parlement

### Une circulaire présente le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Conforme loi ENL (06) : « outil de cohérence entre politiques de l'habitat et politiques sociales pour apporter réponse adaptée aux besoins »

Assure cohérence entre politiques conduites sur territoires avec programme local de l'habitat et celles menées dans le reste du département

Circ. 02/05/07, [www.dguhc-logement.fr](http://www.dguhc-logement.fr)

## Le cadre réglementaire des « résidences hôtelières à vocation sociale » est fixé

Décret n° 07-892 du 15/05/07, J.O. du 16/05/07

**Objectif :** création 5 000 places. « Ensemble homogène logements autonomes équipés, meublés, offerts en location pour une occupation à la journée, semaine ou mois à clientèle qui peut éventuellement l'occuper en résidence principale »

Fixe normes techniques et modalités d'agrément

**A noter** création Commission nationale résidences hôtelières à vocation sociale : évaluation annuelle



## Un audit sur l'AME, et on revient sur l'acquisition d'une couverture complémentaire

ASH – 18/05/07 – 07 150 - 23



*Alors, oui nous aimons quand les inspections des finances et des affaires sociales recoupent de ce que disent les associations depuis des années. Lisez et soyons attentifs aux suites. Quant aux constats du fonds CMU, ils se suivent et se ressemblent. C'est dommage.*

### Un audit prône le maintien de l'AME

Permet accès aux soins pour ≈ 200 000 étrangers en situation irrégulière

Depuis 2000 dotée de 258 millions par an et la dépense (facture CNAM) est toujours supérieure : la dette de l'Etat est maintenant importante

Depuis 2002 des réformes ont essayé de maîtriser dépenses par la baisse du nb de bénéficiaires.

Mais dépenses concernent des « soins effectivement dispensés à des personnes répondant aux conditions d'éligibilité »

**« Gestion rigoureuse (...) la dépense moyenne par bénéficiaire reste contenue »**

Ecarte toute idée de restriction à la seule urgence ou de ticket modérateur

Insiste sur la **question de la dette** (≈ 800 millions au 30/09/07) et la nécessité d'éviter la constitution d'une dette future : mobiliser crédits

Plaide pour une **affiliation de tous les mineurs**, sans condition de résidence (modif législative)

« Rapport gestion AME » - audit de modernisation

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

### Aides se félicite que l'IGAS reconnaisse l'utilité de l'AME

En 2005 2 décrets révisaient modalités d'accès et Aides les

avait dénoncés devant le Conseil d'Etat (avec GISTI, LDH MDM, MRAP)

Recours non abouti « faute d'éléments économiques probants » ; pour Aides ils sont maintenant fournis

**A noter :** en 04 un rapport CNAM avait démonté les idées sur « tourisme médical » des bénéficiaires

Pour Aides il « n'a plus aucune raison de refuser la fusion AME / CMU » (le rapport n'en parle pas)

### Le Fonds CMU confirme la faible attractivité de l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé

Rapport 2006 : confirme stabilisation CMU-C et très lente montée en charge du dispositif acquisition

7,8 % population résidant en France est couverte par la CMU-C (fortes variations territoriales, « la pauvreté manifestée parla CMU est urbaine »)

Les Rmistes ont droit à la prestation sur demande : ils représentent environ 50 % des bénéficiaires

Aide à l'acquisition complémentaire : l'objectif était 2 millions et concerne 391 000 en 12/06

Taux moyen annuel de l'effort ≈ à 4,5 % revenus

(Cf. rapport Irdes dans le numéro d'avril)

Rapport sur [www.cmu.fr](http://www.cmu.fr)



### « Biblio brève »

ASH – 11-18-25/05 & 01-08-15/06 /07 – 07 156



*Ce qui a retenu notre attention au fil des pages, parce que pratique, peu cher, utile... ou mis dans cette partie de la biblio parce que nous savons que vous ne l'achèterez probablement pas mais trouvons bon de le signaler. Voilà pourquoi « brève »... Comme pour les infos du même nom n'a rien à voir avec insignifiant..*

*A noter un dossier sur la justice des mineurs qui peut compléter ce que nous avons traité dans le cours de ce numéro.*

### « Banlieues créatives »

Présentation de 152 initiatives dans quartiers en difficultés : formation, créations, loisirs, ...

+ un lexique et quelques fiches pratiques

Ed. Autrement- 15 €

### « Discrimination, ségrégation, ghettoïsation : quel avenir pour les quartiers populaires ? »

Pour « clarifier le débat public sur la sécurité »

Tout conduit à penser que les 751 ZUS vivent un **processus de « séparatisme social »**

### La justice pénale des mineurs

D'abord « protectionnel », le système évolue sans pour autant avoir rompu avec l'ordonnance 45

Grandes étapes de la construction de cette justice et puis de sa « dé spécialisation » tout en remettant en débat la place de l'éducatif en centres fermés »

*Pbs politiques et sociaux n° 935- avril 2007*

*La Documentation Française – 9,50 €*

### « Les centres éducatifs renforcés »

Alternative à l'incarcération (2 à 3 mois) pour « mineurs délinquants multirécidivistes

Fonctionnement, résultats... : questions abordées dans *Empan* en 05 et éditées aujourd'hui.

*Ed. érès – Collection « Empan » - 20 €*

### La revue du GRAPE - n° 66 – Ed. érès – 14 €

« L'enfant, les troubles »

se penche sur les nouvelles sémantiques sur « troubles du comportement, conduites »... confusion des registres pour désigner les crises de l'enfant et de l'ado.

Naturalisation des normes sociales ?

### La revue du GRAPE - n° 67 – Ed. érès – 14 €

« Ces comportements qui troublent »

Nouvelles pathologies ou nouveau paradigme dans les représentations sociales ?

Histoire des catégorisations à l'école, relations entre « nouvelles manières d'être » et évolution de l'environnement social

### « L'homme, la bête et le social » - Le Sociographe

Liens entre homme et animal et place de l'animal dans le travail social : en foyer, avec les SDF mais aussi à travers de nombreuses expériences.

[www.lesociographe.org](http://www.lesociographe.org) – 11,50 €

### L'évolution du rapport formation-qualification dans l'histoire de l'éducation spécialisée

1° centres de formations pour « moniteurs » ouverts en 42 et 43 ; long cheminement vers le DEES

Retrace cette histoire

*Cnahes – 06 72 60 79 34 – 15 €*

### « Evaluation interne et qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » ACTIF Info n° 366-367

Approche pédagogique et méthodologique de l'évaluation interne ; avec démonstrations pratiques

*04 67 29 04 67 – 23 €*

### Vers une pédagogie institutionnelle adaptée. Les besoins particuliers des élèves en situation de handicap scolaire

Propose réponses visant à « soigner le lien « élève-travail scolaire » à partir expériences ITEP

Inviter les enseignants à comprendre processus en jeu dans la relation éducative

*S. Canat – Ed. Champ social – 17 €*

### L'Europe sociale – 2° édition

Tentative d'explication du fonctionnement : fondements, grandes étapes, acteurs, mécanismes et réalisations d'une « politique centrée sur le dialogue, la coopération et l'échange »

*La Documentation française – 12 €*

## « Biblio-Classique »

ASH – 25/05/07 – 07 160 - 31



*Le premier titre complète bien le très bel entretien traité en Travail social sur la justice des mineurs, en extrayant du même constat d'autres conséquences vous concernant directement..*

*Toujours présente la tendance à sortir l'intervenant du dogme de la distanciation. En profiter, y réfléchir... pourquoi pas avec un livre.*

*Pour préparer la rentrée si l'on ose dire, les parcours de déscolarisation semblent présentés d'une manière intéressante, même si vous avez sans doute déjà fait le constat du manque de concertation..*

### Les nouvelles règles du social

« La responsabilité individuelle envers la société » est devenue « première par rapport à la responsabilité collective vis-à-vis des individus »

Induit une modification **de l'intervention sociale, qui passe du travail « sur » autrui au travail « avec » autrui**

Mission d'accompagner les usagers dans la construction de leur identité personnelle

*Isabelle Astier – Ed. PUF – 24 €*

### Les élèves transparents. Les arrêts de scolarité avant 16 ans

Sociologue étudie parcours de 6 ados (Roubaix) déscolarisés entre 13 et 15 ans et démonte la « chaîne d'exclusions » préalable.

Constantes : absence concertation entre intervenants à l'intérieur de l'école et intervenants de l'extérieur

Etanchéité relations enseignants / ASS

Le temps de l'école n'est pas celui des intervenants sociaux : logique plus expéditive

*Mme Hedibel – Presses Univ. Septentrion – 21,50 €*

### Adolescents et conduites à risques. Prévention et écoute

Présentation initiatives et lieux d'écoute : travail clinique pour les parents, entretiens familiaux...

Accompagner l'évolution des liens de l'ado avec son environnement. Ecouter appels à l'aide.

*Dir. MM Dessez & de la Vaissière - Ed. ASH – 21 €*

### De la relation d'aide à la relation d'êtres

Admettre que le 1° outil d'un intervenant est sa propre personne, « oser se positionner comme un sujet qui affirme son humanité face à un autre être humain » ; auteur ES, conseillère clinique dans un centre québécois pour ados pbs santé mentale

*C. Gaignon- Ed. L'Harmattan – 18 €*

Rappels de titres vus dans ce numéro

**La justice pénale des mineurs en Europe. Entre modèle Welfare et inflexions néo-libérales**

Ed. L'Harmattan - 2007

**« Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes »** - B. Schwartz / Suivi de « *Bien sous tous rapports* » - Ph Labbé ; « *Manifeste pour un contrat social avec la jeunesse* » - ANDML-

Editions Apogée – 20 €



## BREVES



*Un positionnement sur foulard et sorties scolaires, c'est à lire et sinon les infos se déroulent tranquillement, au gré de chacun et de ses centres d'intérêt avec bien sûr un accent mis sur l'Europe.*

### Le Monde – juin 2007 – 07 174 - 32

#### **Foulard et statut des mères accompagnant les sorties scolaires : avis de la Halde (07/06)**

Pour la Halde le refus qu'on leur oppose parfois est « contraire aux dispositions interdisant les discriminations fondées sur la religion »

Etre collaborateur bénévole ne peut « emporter reconnaissance du statut d'agent public »

Rappelle que pour le Conseil d'Etat le seul port du foulard ne constitue pas un acte de pression ou de prosélytisme

M. Darcos annonce qu'il demandera aux recteurs de veiller à ce que les règlements n'interdisent pas la participation de certaines catégories de personnes.

### ASH du 18 mai 2007 – 07 146 - 32

#### **Les plafonds de ressources pour l'octroi des prestations familiales au 1<sup>er</sup> juillet 2007**

Revalorisés de 1,7 % comme l'année dernière

Mais aussi de 20%: sinon certains en seraient exclus à cause de la suppression de l'abattement de 20 % dont bénéficiaient certains contribuables (loi 06)

#### **Trois millions de personnes titulaires de la carte « familles nombreuses »**

Sur un potentiel de 7 millions (chiffres ministère)

En plus SNCF 44 partenaires proposent avantages

Nouvelle demande possible [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

#### **Un rapport du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)**

« Le manque de ressources est l'une des préoccupations majeures des personnes en situation de handicap ».

Dénonce un empilement des : situation « illisible » et de « nombreuses inégalités de traitement », avec de nombreux handicapés en dessous seuil pauvreté

Demande garantie revenu d'existence égal SMIC brut et 30 % laissé à disposition personnes en établissements.

Prochainement dispo (CNCPH : 01 40 56 68 48)

**Un rapport sur la gouvernance des grandes assocs** a été

soumis à consultation publique

Emane de l'Institut français des administrateurs de société (groupe « assocs et fondations », présidé par le Pdt de l'Uniopss)

Parce que ses structures ont besoin d'assurer la pérennité de leurs financements mais sont spécifiques (public, bénévolat...)

20 recommandations et 18 fiches : projet associatif, rôle du CA, articulation Pdt élu / directeur salariés., évaluation de la gouvernance....

[www.ifa-asso.com](http://www.ifa-asso.com) (rubrique « actualités »)

### ASH du 25 mai 2007 – 07 159 - 32

#### **Les Préfets invités à mettre en place des commissions départementales de cohésion sociale**

Permettre « une meilleure synergie » de l'ensemble des acteurs des politiques de cohésion sociale

Lever obstacles d'ordre social et/ou financier à l'accès effectif aux droits, charges territoriales de cohésion sociale, participation plans : inclusion...

Représentants : Etat, organismes (ANPE, ...), personnes morales (CCAS...), usagers

Circ. DGAS/PILE/PIA/2007/125 du 03/04/07

#### **3<sup>o</sup> « semaine du micro-crédit » - ADIE**

(Assoc pour le droit à l'initiative économique)

Depuis 1988, 46 000 microcrédits accordés, 40 000 entreprises financées et 47 000 emplois créés

Crédits 500 à 5 500 €, cumulables à d'autres aides

64 % de ces entreprises ont un taux de pérennité à 2 ans, 56 % des porteurs projets allocataires minima sociaux et 33 % demandeurs d'emploi

39 % BEP ou CAP, 18 % a des pbs avec l'écriture

20% des « quartiers sensibles » ; 7% « du voyage »

[www.adie.org](http://www.adie.org)

### ASH du 01 juin 2007 – 07 173 - 32

#### **Protocole d'accord pour promotion microcrédit**

Signé par l'ARF et l'ADIE : amplifier le soutien des régions. Contribution financière aux services d'accompagnement... (création d'entreprises)

#### **Dispositif « Solidar'été »**

Reconduit pour la 4<sup>e</sup> année consécutive

10 000 enfants ou ados dans les établissements ministère Jeunesse et Sport pour courts séjours. Notamment 11/17 ans en situation d'exclusion ou d'isolement géographique ou social... et ne partant pas en vacances et avec priorité aux jeunes handicapés selon possibilités structures.

#### **Guide « Accueil de la petite enfance »**

Le point sur la législation pour structure d'accueil des moins de 6 ans [www.famille.gouv.fr](http://www.famille.gouv.fr)

#### **« 55 ans de dépenses de santé. Réropolation de 1950 à 2005 » - DREES - Etudes Résultats 572**

De 2,5 % à 8,8 % dans le PIB : plus que triplé

La structure des dépenses a peu changé et les sources de financement on évolué

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

#### **« La France bénévole » : étude annuelle**

Par France Bénévolat et le CerPhi + assocs

Boom associatif, mais engagements moins durables : « désimplication rampante des citoyens »

[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org) / en savoir +

#### **Europe : Rapport d'initiative du Parlement**

Incite les membres et candidats à ratifier et appliquer conventions OIT, regrettant le taux très bas de ratification (sécurité, santé travailleurs...)

Souhaitent « l'introduction d'un salaire minimum en tant

que filet de sécurité pour empêcher toute exploitation des travailleurs »

**Le Parlement européen adopte le programme « Daphné III »** contre les violences faites aux femmes et aux enfants  
Budget de 116,85 millions d'euros pour 2007-2013  
Promouvoir actions transnationales pour réseaux transdisciplinaires : développer connaissances, sensibiliser le public, étudier phénomènes...

---

## ASH du 08 juin 2007 – 07 172 - 32

**Le rapport « Drogues à l'adolescence en 2005 »**  
Niveaux d'usage des différents produits licites et illicites, profils sociodémographiques des usagers et évolutions sur 5 ans (enquête 34 000 jeunes 17 ans)  
[www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

**Contraception : que savent les Français ?**  
Toujours le même paradoxe français : niveau élevé de contraception (75 %) et nb d'IVG toujours stable  
Difficulté de gérer sa contraception, recours inégal à la contraception d'urgence, « représentations erronées »  
[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

**« L'emploi dans les associations : un choix de société », un livre vert de la CPCA**  
953 responsables consultés pour l'établir  
Assocs sont 1° employeurs du plan de cohésion sociale mais leur but est la réussite de leurs objectifs sociaux : il faut reconnaître la représentativité des organisations patronales de l'économie sociale et la spécificité du secteur  
[www.queseraitlaviesanslesassociations.org](http://www.queseraitlaviesanslesassociations.org)

**Une « Charte européenne de l'aidant familial »**  
Rédigée par ONG Coface-Handicap : outil de référence ; besoins, reconnaissance juridique....  
[www.coface-eu.org/](http://www.coface-eu.org/)

**Travail décent : rapport d'initiative du Parlement européen**  
Incite les Etats membres et candidats à ratifier et appliquer les conventions OIT c/ promotion du travail décent pour tous

**Un point sur les services sociaux et de santé**  
Le Collectif SSIG-FR a sensibilisé responsables des autres Etats à la problématique des SSIG et leur spécificité. (05/06)  
Une **étude européenne** souligne hétérogénéité et dynamisme des SSSIG.  
Répartition public / privé varie d'un pays à l'autre ; services sociaux souvent en lien avec services santé (handicap, toxico...) ; représentent près de 10 % de l'emploi UE (France 12%) et augmente (surtout services sociaux) ; représentent 26,2 % en moyenne du PIB (France 29,3 %)

---

## ASH du 15 juin 2007 – 07 177 - 32

**Le discours du président de la République sur le handicap est-il « opposable » ?**  
M. Sarkozy a tenu au congrès Unapei des propos très intégrateurs. Revenant sur le droit opposable à « être scolarisé dans l'école de son quartier »  
Annonce l'intention d'appliquer aux personnes handicapées le principe du RSA et confirme la création d'une 5° branche de sécurité sociale.

Satisfaction des assocs mais c'est à suivre.....

### Conditions vie étudiante : 2 groupes de travail

1. Aides sociales aux étudiants, santé et conditions de vie et d'études
  2. Logement, accueil du handicap, démocratie étudiante, stages et mobilité internationale
- Synthèses pour le 9 juillet

### Une première c/ 1arrêté anti coupures énergie

Tribunal administratif de Melun a considéré valide un arrêté communal interdisant coupures d'eau, gaz et électricité.  
Juge le maire compétent pour prendre cette mesure visant à sauvegarder la sécurité publique (menacée par équipements de fortune installés par familles).  
Les fournisseurs ont 2 mois pour faire appel.

---

## ASH du 22 juin 2007 – 07 181 - 32

### Rapport sur la Politique de la Ville

M. Dallier (mission « ville et logement ») appelle à réactiver le réseau des **délégués de l'Etat** : coordonner actions, relais Etat / acteurs locaux  
Dispositif qui reste limité et dont la répartition n'est pas proportionnelle au nb de ZUS ni de contrats de ville ou de cohésion sociale  
[www.senat.fr](http://www.senat.fr)

### Assoc de la fondation étudiante pour la ville

Etudiants bénévoles pour intervenir dans les quartiers prioritaires : guide sur l'accompagnement des enfants nouvellement arrivés en France  
Descriptions de projets et pistes pour l'action  
INJEP : 01 40 46 79 20 – 12 €

### « Guide des ressources en information et éducation nutritionnelles »

Rappelle supports d'informations existants, que l'on peut commander gratuitement  
Sur [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

### Sida : réseau d'assocs africaines et caribéennes

A l'initiative de Aides. Renforcer visibilité et développer actions envers des populations souvent trop isolées : synergies, relais d'opinion....

### Services à la personne : une « enseigne handicap ». Statuts déposés par 10 organisations

Aider à la création de nouveaux services, élaborer des référentiels, dialoguer avec pouvoirs publics

### Financements européens disponibles 2007-2013

Fonds structurels et programmes communautaires  
**864 milliards** : dont 308 cohésion territoriale et sociale / 74 éducation recherche / 11 citoyenneté et justice (*pour ce qui « nous » concerne*)  
Budget métropole en baisse 25 à 30 % : certains plan locaux pour insertion vont être réduits.  
Accord 17/05/06 (J.O.U.E. C 13)